

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT
AND NATURAL
RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, May 7, 2013
Thursday May 9, 2013

Issue No. 44

Fourth and fifth (final) meetings on:

Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts

INCLUDING:
THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-47)

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P.,
Minister of Aboriginal Affairs and
Northern Development

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 7 mai 2013
Le jeudi 9 mai 2013

Fascicule n° 44

Quatrième et cinquième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois

Y COMPRIS :
LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-47)

COMPARAÎT :

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député,
ministre des Affaires autochtones et du développement
du Nord canadien

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Patterson
* Cowan	Raine
(or Tardif)	Ringuette
* LeBreton, P.C.	Seidman
(or Carignan)	Sibbeston
MacDonald	Unger
Massicotte	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Lang (*May 8, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell
et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Patterson
* Cowan	Raine
(ou Tardif)	Ringuette
* LeBreton, C.P.	Seidman
(ou Carignan)	Sibbeston
MacDonald	Unger
Massicotte	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 8 mai 2013*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 7, 2013
(73)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:30 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Lang, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman, Sibbeston, Unger and Wallace (10).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2012, the committee continued its examination of Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 42.*)

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development.

WITNESSES:*Nunavut Impact Review Board:*

Elizabeth Copland, Chairperson;

Ryan Barry, Executive Director.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Janet King, Assistant Deputy Minister, Northern Affairs;

Janice Traynor, Analyst, Environmental Policy, Northern Affairs;

Camille Vézina, Manager, Legislation and Policy, Northern Affairs.

Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel.

The chair made an opening statement.

Ms. Copland made a statement and, together with Mr. Barry, answered questions.

At 6:17 p.m., the committee suspended.

At 6:28 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 7 mai 2013
(73)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 30, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Lang, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman, Sibbeston, Unger et Wallace (10).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2012, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 42 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien.

TÉMOINS :*Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions :*

Elizabeth Copland, présidente;

Ryan Barry, directeur exécutif.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Janet King, sous-ministre adjointe, Affaires du Nord;

Janice Traynor, analyste, Politiques environnementales, Affaires du Nord;

Camille Vézina, gestionnaire, Législation et Politiques, Affaires du Nord.

Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal.

Le président ouvre la séance.

Mme Copland fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Barry, répond aux questions.

À 18 h 17, la séance est suspendue.

À 18 h 28, la séance reprend.

Le président ouvre la séance.

Minister Valcourt made a statement and, together with Ms. Vézina, answered questions.

At 7:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 9, 2013
(74)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 9:04 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators MacDonald, Mitchell, Neufeld, Patterson, Raine, Ringuette, Seidman, Unger and Wallace (9).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2012, the committee continued its examination of Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 42.*)

The chair made a statement.

With leave, it was agreed that the committee, for the purposes of clause-by-clause consideration, group the clauses as set out in the Table of Provisions of the bill.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that Part 1, containing clauses 2 to 10, carry.

It was agreed that Part 2, containing clause 11, carry.

It was agreed that the related amendments to the Yukon Surface Rights Board Act, clauses 12 to 16, carry.

Le ministre Valcourt fait une déclaration, puis, avec l'aide de Mme Vézina, répond aux questions.

À 19 h 16, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 9 mai 2013
(74)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs MacDonald, Mitchell, Neufeld, Patterson, Raine, Ringuette, Seidman, Unger et Wallace (9).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2012, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 42 des délibérations du comité.*)

Le président ouvre la séance.

Avec la permission des membres du comité, il est convenu de regrouper les articles selon la table analytique du projet de loi, aux fins de l'étude article par article.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter la partie 1, qui contient les articles 2 à 10.

Il est convenu d'adopter la partie 2, qui contient l'article 11.

Il est convenu d'adopter les modifications connexes à la Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon, aux articles 12 à 16.

It was agreed that the consequential amendments in clauses 17, 18 and 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that the schedule carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

After debate, it was agreed that that a letter on behalf of the committee be drafted to the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, for approval by the Steering Committee, to reinforce the need to find ways to properly implement the bill and to cover the costs of the registry and other initiatives required by the bill.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 9:18 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter les modifications corrélatives aux articles 17, 18 et 19.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Après débat, il est convenu de rédiger une lettre au nom du comité à l'intention du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, sous réserve de l'approbation du comité de direction, pour renforcer la nécessité de trouver des moyens de mettre en œuvre, comme il se doit, le projet de loi et de défrayer les coûts du registre et d'autres initiatives requises par le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 9 h 18, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, May 9, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

TENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, April 16, 2013, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

RICHARD NEUFELD

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 9 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 16 avril 2013, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 7, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts, met this day, at 5:30 p.m., to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia and I am chair of this committee. I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television.

I would now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator Sibbeston: I am Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Massicotte: Paul Massicotte, Montreal.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Unger: Betty Unger, Alberta.

The Chair: I will introduce our staff. Our clerk is Lynn Gordon and, from the Library of Parliament, we have Sam Banks and Marc LeBlanc.

Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts, was referred to our committee on April 16 of this year.

Honourable senators will recall that to date we have had testimony from representatives from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, the Governments of Nunavut and the Northwest Territories, the Canadian Association of Petroleum Producers, the Mining Association of Canada and Nunavut Tunngavik Incorporated.

Today, during the first portion of our meeting, I am pleased to welcome, from the Nunavut Impact Review Board, Elizabeth Copland, Chairperson, and Ryan Barry, Executive Director.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 7 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, se réunit aujourd'hui, à 17 h 30, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la Colombie-Britannique et je préside ce comité. J'accueille avec plaisir les honorables sénateurs, tous les membres du public présents dans cette salle et les téléspectateurs de toutes les régions du pays qui nous regardent à la télévision.

Je demanderais maintenant aux sénateurs ici présents de se présenter.

Le sénateur Sibbeston : Je suis le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, de Montréal.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

Le président : J'aimerais maintenant vous présenter les membres de notre personnel, soit notre greffière, Lynn Gordon, et, de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Le projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, a été renvoyé à notre comité le 16 avril de cette année.

Chers collègues, vous vous souviendrez que, jusqu'à maintenant, nous avons entendu les témoignages de représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, des gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, de l'Association minière du Canada et de la Nunavut Tunngavik Incorporated.

Aujourd'hui, pour la première partie de notre réunion, je suis heureux d'accueillir Elizabeth Copland et Ryan Barry, qui sont respectivement présidente et directeur exécutif de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Thank you for being here today and taking time out of your busy schedules to come here to discuss this bill with us. We have received your submission. I would like now to turn it over to Ms. Copland, who will make the presentation.

Elizabeth Copland, Chairperson, Nunavut Impact Review Board: Thank you for this opportunity to appear before you on behalf of the Nunavut Impact Review Board. My name is Elizabeth Copland. I am Chairperson of the Nunavut Impact Review Board. Appearing with us with me today is Ryan Barry, our executive director.

We have provided the committee with a written brief setting out the details of our recommended amendments to Part 1 of Bill C-47, the proposed Nunavut planning and project assessment act. Knowing that your time is limited, the focus of my opening statement will be to provide you with additional information, context and insight into the board's work and our recommendations.

Nunavut is my home. I live in the hamlet of Arviat, situated on the western shore of Hudson Bay in the Kivalliq region. As a member of the Nunavut Land Claims Agreement transition team, I have been involved with the impact assessment in Nunavut since 1994. I have served several terms with the Nunavut Impact Review Board over 14 years as a nominee of the Government of Canada, including vice-chairperson and acting chairperson. On the nomination of my fellow board members, I was recently appointed Chairperson of the Nunavut Impact Review Board for a three-year term. I have chaired four public hearings for the NIRB, including those for the Jericho diamond mine, the Doris North and Meadowbank gold mine projects and, most recently, the review of the Baffinland Iron Mines Corporation's Mary River project.

Mr. Barry lives in the Kitikmeot region of Nunavut in Cambridge Bay. The main office of the Nunavut Impact Review Board is in Cambridge Bay. Mr. Barry has been employed with the board for more than six years, leading numerous impact assessments, representing the board through many forums and, since 2011, serving as the Nunavut Impact Review Board's executive director. He leads a small team of 18 administrative and professional staff who are essential to the board's task of carrying out impact assessments for the entire Nunavut Settlement Area.

As a result of the efforts and commitment of my fellow board members and staff, the board has a strong reputation amongst all stakeholders for achieving timely, credible, efficient and thorough assessments of proposed major development projects in Nunavut.

Je tiens à vous remercier d'être ici aujourd'hui pour discuter avec nous de ce projet de loi, malgré vos emplois du temps chargés. Nous avons reçu votre mémoire. J'inviterais maintenant Mme Copland à nous présenter son exposé.

Elizabeth Copland, présidente, Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité au nom de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Je m'appelle Elizabeth Copland. Je suis présidente de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Je suis accompagnée aujourd'hui de Ryan Barry, directeur exécutif de la commission.

Nous avons présenté au comité un mémoire qui expose en détail les amendements que nous recommandons à la partie 1 du projet de loi C-47, Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. Comme je sais que vous n'avez pas beaucoup de temps, je vais profiter de mes remarques préliminaires pour vous fournir de plus amples renseignements sur les travaux et les recommandations de la commission, ainsi que pour les mettre en contexte.

J'habite dans le territoire du Nunavut, plus particulièrement dans le hameau d'Arviat, qui est situé sur la côte Ouest de la baie d'Hudson, dans la région de Kivalliq. En tant que membre de l'équipe de transition responsable de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, je travaille à l'examen des répercussions au Nunavut depuis 1994. Pendant 14 ans, j'ai rempli plusieurs mandats au sein de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions en tant que membre nommée par le gouvernement du Canada, notamment comme vice-présidente et présidente intérimaire. Sur la recommandation de mes collègues commissaires, j'ai été nommée récemment présidente de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour un mandat de trois ans. J'ai présidé quatre audiences publiques pour la commission sur la mine de diamants Jericho, les projets de mines de diamants Doris North et Meadowbank et, plus récemment, l'examen du projet de la Baffinland Iron Mines Corporation à Mary River.

M. Barry habite à Cambridge Bay, dans la région de Kitikmeot, au Nunavut. Le bureau principal de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions se trouve à Cambridge Bay. M. Barry travaille pour la commission depuis plus de six ans. Il a dirigé plusieurs évaluations des répercussions et représenté la commission sur de nombreuses tribunes. Depuis 2011, il occupe le poste de directeur exécutif de la commission. Il dirige une petite équipe composée de 18 employés administratifs et professionnels, dont le travail est essentiel pour que la commission puisse procéder à des évaluations des répercussions dans l'ensemble de la région du Nunavut.

Grâce aux efforts et à l'engagement de ses membres et de ses employés, la commission jouit d'une excellente réputation auprès de tous les intervenants. Elle réalise des évaluations crédibles, efficaces et exhaustives, dans les délais impartis, des principaux

It is with this experience and perspective that we bring our recommendations to you today.

As we discuss in our brief, Nunavut is unique, with a sparse population living in small communities widely scattered across about 2 million square kilometres, accessible only by air and sea. Inuit have occupied the region for thousands of years and form almost 85 per cent of the population, with Inuktitut being the predominant language. Many Inuit rely on their lands and waters to fulfill their basic needs. The cost of living in Nunavut is up to three times that of the southern provinces. Many Inuit live in poverty and welcome the opportunities that come with resource development on their lands. Those who have experienced resource-based development near their community, however, know that eventually it leaves and that they will not trade away their ability to live from the bounty of the water and the land. This shapes their views of development.

As noted in our brief, in 2012 Nunavut placed fourth in Canada for mineral exploration and deposit appraisal expenditures behind Ontario, Quebec and British Columbia, and far ahead of the Northwest Territories and Yukon.

In a recent information session on improvements to northern regulatory regimes, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada reported that 2011 growth in gross domestic product for Nunavut was 7.7 per cent, with Yukon growing at 5.6 per cent, Canada overall at 2.6 per cent and the Northwest Territories shrinking by 5.5 per cent. Based on these numbers, it appears that we are doing something right in Nunavut.

An important difference between resource management models in the N.W.T., Yukon and Nunavut is that Nunavut's system is a simple, integrated resource management system for land use planning, impact assessment and water licensing applicable to over one fifth of Canada's land mass.

The scope of the Nunavut Impact Review Board's jurisdiction is also unique. It includes the assessment of environmental, social and economic impacts for all project types, from mineral exploration and mining to infrastructure projects, hydrocarbon and even nuclear developments. The board conducts short 45-day assessments called screenings and larger environmental reviews that may take several years to complete, in addition to overseeing

projets de développement proposés au Nunavut. C'est dans le cadre de cette expérience et de cette perspective que nous vous présentons nos recommandations aujourd'hui.

Comme nous le disons dans notre mémoire, le Nunavut est unique. Sa population habite dans de petites localités éparpillées sur un vaste territoire d'environ 2 millions de kilomètres carrés, qui ne sont accessibles que par la voie aérienne ou maritime. Les Inuits, qui occupent cette région depuis des milliers d'années, constituent près de 85 p. 100 de la population, et l'inuktitut est la langue prédominante. De nombreux Inuits dépendent de leurs terres et de leurs eaux pour assurer leur subsistance. Le coût de la vie au Nunavut est trois fois plus élevé que celui des provinces situées au sud du pays. De nombreux Inuits vivent dans la pauvreté et accueillent donc favorablement les possibilités que leur offre l'exploitation des ressources sur leur territoire. Toutefois, ceux qui ont connu l'aménagement axé sur les ressources naturelles près de leur collectivité savent que les exploitants finissent toujours par partir et qu'ils ne sont pas prêts à favoriser le développement économique au détriment de leur capacité à vivre des produits de la terre et des eaux. Cette expérience façonne leurs opinions concernant l'aménagement du territoire.

Comme nous le signalons dans notre mémoire, en 2012, le Nunavut s'est classé au quatrième rang au Canada au titre des dépenses liées à l'exploration minière et à la mise en valeur des gisements, derrière l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, mais très loin devant les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Lors d'une séance d'information tenue récemment au sujet des améliorations apportées aux régimes de réglementation dans le Nord, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a signalé que, en 2011, le produit intérieur brut du Nunavut avait connu une croissance de 7,7 p. 100, comparativement à une augmentation de 5,6 p. 100 pour le Yukon et de 2,6 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Au cours de cette année, le PIB des Territoires du Nord-Ouest s'est replié de 5,5 p. 100. Compte tenu de ces chiffres, on peut dire que nous faisons un travail utile au Nunavut.

Il existe une différence importante entre le modèle de gestion des ressources du Nunavut et celui des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. En effet, le Nunavut dispose d'un système simple et intégré de gestion des ressources pour l'aménagement du territoire, l'évaluation des répercussions et l'attribution des permis d'utilisation des eaux, qui s'appliquent à plus du cinquième de la superficie du Canada.

La portée de la compétence de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est aussi unique. Elle comprend l'évaluation des répercussions environnementales, sociales et économiques de tous les types de projets, allant de l'exploration et de l'exploitation minières aux projets d'infrastructure et de développement d'hydrocarbures et même d'énergie nucléaire. La commission effectue des évaluations de

the monitoring of approved projects. Few other boards in Canada have such a large jurisdiction and comprehensive mandate as the Nunavut Impact Review Board.

The process of impact assessment is essential to developing a community's understanding of the potential for significant impacts from development and the opportunities for managing those impacts through terms and conditions under which a project will be approved, including requirements for monitoring, adaptive management and a commitment to full reclamation. All of these elements are necessary for development to proceed in a responsible manner.

As we talk about providing industry with increased certainty and timelines and improving the efficiency and effectiveness of our assessment process, we must also acknowledge that the opportunity for members of affected communities to access the impact assessment process is an important element in providing certainty to project proponents. This is one of the main reasons we are recommending that the statute provide for a participant funding program.

In the long run, it is likely more cost-effective to provide for a participant funding program and thereby reduce the potential for legal challenges derailing the process altogether. Without participant funding, the Nunavut Impact Review Board's reviews become more costly for the Government of Canada, as it can take much longer and require considerably more board resources to accommodate unfunded participants.

The lack of a participant funding program in the proposed statute also creates a disparity in public access to impact assessment in Nunavut and most other jurisdictions in Canada where these established programs are currently in place. The processes administered by the Canadian Environmental Assessment Agency, the National Energy Board and the Canadian Nuclear Safety Commission, for example, all have participant funding programs. Currently in Nunavut this funding is only provided by Aboriginal Affairs and Northern Development Canada on an ad hoc basis and more recently is not being provided at all despite it being requested.

In lieu of providing for participant funding, the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development has recently asked the NIRB to facilitate timely, effective and inclusive participation from the NIRB's budget and work plan for the review of a project. This suggests a misunderstanding of the purpose of

45 jours, appelées « examens préalables », ainsi que de vastes examens environnementaux, qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années. De plus, elle procède à la surveillance des projets approuvés. Au Canada, peu de commissions ont une compétence aussi vaste et un mandat aussi exhaustif que ceux de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Le processus d'évaluation des répercussions est essentiel pour aider la collectivité à comprendre les répercussions importantes qui peuvent découler des projets de développement et les possibilités de gestion de ces répercussions au moyen des conditions de l'approbation des projets, y compris les exigences en matière de suivi et de gestion adaptative, ainsi qu'un engagement quant à la remise en état complète. Tous ces éléments sont nécessaires pour que le développement se fasse de façon responsable.

Il est important de garantir à l'industrie une plus grande certitude quant aux délais d'exécution et d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de notre processus d'évaluation. Nous devons aussi reconnaître qu'il est important de donner l'occasion aux membres des collectivités touchées d'avoir accès au processus d'évaluation des répercussions afin d'offrir une certitude aux promoteurs des projets. C'est une des principales raisons pour lesquelles nous recommandons que la loi prévoise un programme d'aide financière aux intervenants.

À long terme, il sera vraisemblablement plus rentable de mettre en place un programme d'aide financière aux intervenants, car il réduira les possibilités de contestations judiciaires susceptibles de faire avorter tout le processus. Sans un programme d'aide financière aux intervenants, les examens réalisés par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions deviendront plus coûteux pour le gouvernement du Canada, car ils risquent de prendre beaucoup plus de temps et d'exiger beaucoup plus de ressources de la part de la commission pour répondre aux besoins des intervenants qui ne reçoivent pas d'aide financière.

L'absence d'un programme d'aide financière aux intervenants dans le projet de loi a également pour effet de créer un écart dans l'accès du public aux évaluations des répercussions entre le Nunavut et la plupart des autres administrations canadiennes qui comptent des programmes établis en la matière. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale, l'Office national de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, par exemple, peuvent compter sur des programmes d'aide financière aux intervenants. À l'heure actuelle, ce financement est fourni au Nunavut par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada uniquement de façon ponctuelle. Tout récemment, le ministère n'a fourni aucun financement, malgré les demandes faites en ce sens.

Au lieu d'accorder des fonds aux participants, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien a demandé récemment à la commission de faciliter la participation opportune, efficace et inclusive grâce à son budget et à son plan de travail applicables à l'examen d'un projet. Une telle stratégie

participant funding, which is to provide participants with access to the resources and expertise — including support from technical consultants, advisers, legal counsel — needed to participate effectively in the Nunavut Impact Review Board's existing review process.

Existing NIRB processes are more properly characterized as community engagement since the sole focus is on ensuring potentially affected parties can be in attendance at key meetings in the process, for example, by providing travel to community representatives to be present at public hearings at a venue outside their home community. Given the very different purposes, focus and processes associated with participant funding when compared to the Nunavut Impact Review Board's community engagement funding, the NIRB asserts that community engagement funding is in no way a substitute for participant funding.

A significant part of the board's written brief addresses the need to ready the system. There are three aspects to this. First, with the level of development that we are currently experiencing in Nunavut, the NIRB's core capacity is already stretched to the breaking point. The Nunavut Impact Review Board's funding levels were originally set back in 1992 and have not been formally reassessed since that time. Compare the NIRB's operations with those of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board and you will see that we currently have one office to their seven, and 18 staff to their 36, yet we have a much larger jurisdiction and more development activity being proposed in Nunavut. Nunavut's regulatory system has been proven to work and NUPPAA may further improve its efficiencies. However, investment is needed to ensure the assessments of development projects are not delayed because of insufficient regulatory capacity.

The second aspect is the need for resources to develop the "one window" system that is contemplated in the statute. The Nunavut Planning Commission and the Nunavut Impact Review Board will be required to substantially increase their levels of coordination and the efficiencies of their prospective file management and public registry functions to ensure a truly streamlined process. The "one window" system must be designed to meet both of our needs and will require sufficient investment of time and resources to ensure its success.

The third aspect is the need for resources to develop the capacity to administer and respond to the new requirements in NUPPAA. This includes extensive new requirements for meeting

témoigne d'un malentendu sur l'objet de l'aide financière aux participants, à savoir permettre à ces derniers d'avoir accès aux ressources et au savoir-faire, y compris de la part de conseillers techniques, généraux et juridiques, qui leur donnent la possibilité de concourir efficacement au processus d'examen actuel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

Les processus existants de la commission sont mieux décrits comme un engagement communautaire, puisque leur objectif consiste à veiller à ce que les parties susceptibles d'être touchées puissent assister aux réunions importantes du processus, en fournissant, par exemple, des services de transport aux représentants des collectivités pour qu'ils siègent à des audiences publiques en dehors de leur lieu d'origine. Selon la commission, compte tenu des fins, de l'objectif et des processus très différents associés à l'aide financière accordée aux participants si nous les comparons à son financement de l'engagement communautaire, ce financement n'est absolument pas un substitut à l'aide financière aux participants.

Une partie importante du mémoire de la commission porte sur la nécessité de préparer le système. Cette question compte trois volets. Premièrement, compte tenu de l'intensité du développement en cours au Nunavut, la capacité fondamentale de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions a pratiquement atteint le point de rupture. Les niveaux de financement de la commission ont été établis en 1992; ils n'ont pas été réévalués officiellement depuis. Si l'on compare les activités de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions à celles de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon, on constate que la commission a un bureau, alors que l'office en compte sept, et que la commission a 18 employés, alors que l'office en a 36. Pourtant, la compétence de la commission est beaucoup plus vaste, et plus d'activités de développement sont proposées au Nunavut. Le système réglementaire du Nunavut a déjà fait ses preuves, et la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut pourrait permettre d'en améliorer encore plus l'efficacité. Cependant, il faut faire des investissements pour veiller à ce que l'évaluation des projets de développement ne soit pas retardée en raison d'une capacité de réglementation insuffisante.

Deuxièmement, il sera nécessaire de mettre au point le régime à « guichet unique » qui est proposé dans le projet de loi. La Commission d'aménagement du Nunavut et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions seront tenues d'augmenter considérablement leur degré de coordination et l'efficacité de leurs fonctions respectives en matière de gestion des dossiers et des registres publics afin d'assurer un processus véritablement rationalisé. Le régime à « guichet unique » doit être conçu pour répondre aux besoins des deux organismes, et sa réussite nécessitera des investissements suffisants en matière de temps et de ressources.

Troisièmement, il sera nécessaire d'obtenir des ressources pour établir la capacité d'administrer la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et de répondre

access to information obligations beyond those set out in the Privacy Act; translating lengthy, highly technical documents into three languages, for which corresponding terms in Inuktitut may not be available and for which there are only a very small handful of translators qualified to carry out this work; and complying with new public registry requirements. Overall, the highly prescriptive nature of the NUPPAA as it is proposed removes much of the board's discretion on process and thus will require considerably more resources.

Accordingly, the board was reassured to read former Minister Duncan's testimony to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development on December 10, 2012. His acknowledgement of the crucial nature of the work of the boards in Nunavut and the obvious need for more funding, as well as his understanding that we are facing greater levels in activity resulting in greater needs, is important. A commitment to consider much-needed additional funding was reiterated to this committee by Janet King, the assistant deputy minister, during her appearance on April 25.

We have recently provided the Nunavut Implementation Panel with a detailed work plan outlining our 10-year funding needs. While we remain hopeful that a new funding contract will be provided, we must emphasize that this process will need to move quickly, as resources must be in place for the implementation phase prior to NUPPAA coming into force if the goals of a more efficient and effective regulatory system are to be met.

As I said at the start, my remarks today do not touch on all the recommendations in the board's written submission. I know that I am near the end of my time, so I will close with a request to consider these detailed recommendations, as well as extend the board's support for recommendations of Nunavut Tunngavik Incorporated to ensure consistency between NUPPAA and the Nunavut Land Claims Agreement.

In closing, I want to express the board's sincere appreciation to this committee for the opportunity to speak to you today, and to our dedicated colleagues from the Government of Canada, the Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Incorporated and

aux nouvelles exigences qu'elle prévoit. Il s'agira notamment de satisfaire aux vastes exigences concernant le respect des obligations liées à l'accès à l'information qui vont au-delà de celles prévues dans la Loi sur la protection des renseignements personnels; de traduire dans trois langues des documents volumineux et très techniques, alors que certains termes n'existent pas en inuktitut et que seul un très petit nombre de traducteurs ont les compétences requises pour exécuter ce travail; et de se conformer aux nouvelles exigences en matière de registres publics. Dans l'ensemble, la nature très normative de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut telle que proposée enlèvera à la commission une grande partie de son pouvoir discrétionnaire à l'égard du processus, ce qui, par conséquent, nécessitera beaucoup plus de ressources.

La commission a donc été rassurée de prendre connaissance du témoignage du ministre Duncan devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes, le 10 décembre 2012. Chose importante, il a reconnu la nature cruciale du travail réalisé par les commissions au Nunavut et la nécessité évidente d'un financement accru. En outre, il s'est dit conscient du fait que nous devons faire face à des niveaux d'activité accrus, ce qui donne lieu à des besoins plus importants. Lors de sa comparution devant ce comité le 25 avril dernier, Janet King, sous-ministre adjointe, s'est engagée à envisager la possibilité d'augmenter le financement, ce qui est absolument nécessaire.

Nous avons récemment transmis au Comité de mise en œuvre du Nunavut un plan de travail détaillé, qui décrit nos besoins en financement au cours des 10 prochaines années. Même si nous continuons d'espérer qu'un nouveau contrat en matière de financement sera conclu, nous devons souligner l'importance de passer à l'action rapidement, car les ressources devront être en place pour la phase de mise en œuvre préalable à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, si l'on souhaite atteindre les objectifs visant à rendre le système de réglementation plus efficient et plus efficace.

Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, aujourd'hui, mes observations ne touchent pas à toutes les recommandations contenues dans le mémoire de la commission. Comme mon temps est presque écoulé, je vais vous demander en terminant d'examiner ces recommandations détaillées et de tenir compte de l'appui accordé par la commission aux recommandations de la Nunavut Tunngavik Incorporated pour assurer l'uniformité entre la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

En guise de conclusion, je tiens à transmettre au comité les sincères remerciements de la commission pour lui avoir donné aujourd'hui l'occasion de témoigner devant lui, ainsi qu'à nos collègues dévoués du gouvernement du Canada, du gouvernement

the Nunavut Planning Commission for bringing this statute to this point. We look forward to working together to implement the final bill upon its approval.

The Chair: Thank you very much for that presentation.

We have two Northerners on our team: Senator Patterson, who was a premier, and Senator Sibbeston. I will start with Senator Patterson, the senator carrying the bill in the house, for the first question.

Senator Patterson: Thank you very much, Mr. Chair.

[*Senator Patterson spoke in Inuktitut.*]

I would like to welcome the witnesses who come from Arviat and Cambridge Bay for this meeting today, and I would like to congratulate you on your clear description of the challenges of operating in the North, the scope of your responsibilities, the need for adequate funding and indeed increased funding.

I wonder if you could give the committee, perhaps with more detail than we have had to date, an idea of just what is on your plate, what is on your table in Nunavut. Please give us a snapshot of the projects that are actively under review or in the early stages of the environmental assessment process to give the committee an idea of how busy you are now and will be.

Ms. Copland: I will ask Mr. Barry to answer.

Ryan Barry, Executive Director, Nunavut Impact Review Board: To break it into simple terms, right now we have one active mine in Nunavut, the Meadowbank gold mine, for which our board has monitoring responsibilities, as well as several other mines that have yet to come to full fruition: the Doris North gold mine and the Jericho diamond mine, which is currently in care and maintenance.

We are also in the process of doing a reconsideration for Baffinland Iron Mines Mary River iron ore project, which is a huge-scale project as well. We have seven other active review assessments currently in front of us, all for major development projects and all for major mining development projects.

We also recently recommended one additional project for review for the first hydroelectric project proposed in the territory.

The projects that are under active assessment right now collectively represent somewhere in the neighbourhood of \$12 billion to construct, represent several thousand jobs, up to the scale of 5,000 jobs for construction. The Mary River project, taking one project as an example, is a very large project and is expected, in and of itself, to generate several thousand jobs and over \$1 billion in royalties over a 21-year lifespan as well.

du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik Incorporated et de la Commission d'aménagement du Nunavut d'avoir contribué à l'élaboration de ce projet de loi. Nous avons hâte de travailler ensemble afin de mettre en œuvre le projet de loi dans sa forme finale, une fois qu'il aura été approuvé.

Le président : Merci beaucoup de nous avoir présenté cet exposé.

Notre équipe compte deux représentants du Nord : le sénateur Patterson, qui a déjà été premier ministre, et le sénateur Sibbeston. Je demanderais au sénateur Patterson, qui parraine ce projet de loi au Sénat, de poser la première question.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup, monsieur le président.

[*Le sénateur Patterson s'exprime en inuktitut.*]

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins qui ont fait le long trajet à partir d'Arviat et de Cambridge Bay pour être avec nous aujourd'hui. Je tiens à vous féliciter d'avoir décrit très clairement les défis qui se posent dans le Nord, la portée de vos responsabilités et la nécessité d'obtenir des fonds suffisants et, en fait, d'accroître ceux-ci.

Pour la gouverne du comité, j'aimerais que vous précisiez un peu plus le travail que vous devez réaliser au Nunavut. Je vous prierais de nous donner un aperçu des projets qui sont actuellement examinés ou qui en sont aux étapes préliminaires du processus d'évaluation environnementale, afin que le comité ait une idée de votre travail actuel et futur.

Mme Copland : Je vais demander à M. Barry de répondre à votre question.

Ryan Barry, directeur exécutif, Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions : En résumé, la commission assure actuellement le suivi d'une mine active au Nunavut, soit la mine d'or Meadowbank, ainsi que de deux autres mines qui ne sont pas encore exploitées à pleine capacité, soit la mine d'or Doris North et la mine de diamants Jericho, qui fait actuellement l'objet d'activités de maintenance et de surveillance.

Nous sommes également en train de réexaminer le projet d'extraction de minerai de fer proposé par la société Baffinland Iron Mines, à Mary River. Il s'agit également d'un projet à très grande échelle. Nous procédons aussi à l'évaluation de projets d'exploitation importants, qui touchent tous au secteur minier.

Récemment, nous avons aussi recommandé l'examen du premier projet hydroélectrique proposé au Nunavut.

Ensemble, les projets qui font actuellement l'objet d'une évaluation active représentent des investissements de quelque 12 milliards de dollars sur le plan des infrastructures, ainsi qu'environ 5 000 emplois dans le secteur de la construction. À titre d'exemple, le projet de Mary River est de très grande envergure, et on prévoit qu'il permettra de créer plusieurs milliers d'emplois et qu'il générera des redevances de plus de 1 milliard de dollars sur 21 ans.

Senator Patterson: You mentioned the Baffinland Mary River project. I know it has been scaled down. Your board did a review of this project at its full scale, with year-round Arctic ice shipping, a railroad built on the permafrost in the High Arctic, northern Baffin Island. Could you describe for the committee what you did for that review in general terms and how long it took? I think it shows that your board is capable of working hard and in a timely fashion.

Mr. Barry: Thank you very much, senator.

For the Mary River project, that particular file is one we are quite happy with in terms of the assessment of timelines. It followed our timelines very well. Overall, the assessment itself took us several years to complete. However, the time actually spent with our board under active assessment was within that two-year mark that we strive for. That managed to occur while we had 18 communities that we identified as being potentially impacted. All those communities were visited several times during the course of our review. There were 11 communities in Nunavut and 7 communities in northern Quebec. They could have been affected by the shipping and other aspects being proposed by the project.

Our board held hearings in three communities that had hundreds of participants come through our process. The documentation filed fills a very large filing cabinet in our office, thousands and thousands of pages of information, and an environmental impact statement over 10,000 pages long. It was a very comprehensive review process for us and a project of unprecedented scale being proposed for the territory.

Overall, the assessment took us several years to complete and fit within our window and the timelines being proposed in NUPPAA as well.

Senator Sibbeston: I must commend you for coping with a very difficult subject in terms of dealing with all the government jargon and the regulatory and administrative situation that the Nunavut Impact Review Board is.

One of the impressions I had when I was a minister and premier in the Northwest Territories when Nunavut was part of it was travelling through the eastern Arctic where there is an endless amount of land and ice. You would be flying for hours and then you would swoop down to a little community of 200, 300 or 400 people living there. The general impression that I had was that there is not much up there except land, snow, a few people, odd polar bear and whale, and lots of seals.

That is the general impression that I have, but it seems that since Nunavut has been created, there has been some development. At that time I think there was just one mine, way up in Nanisivik, and nothing else, but in the last 10 or so years

Le sénateur Patterson : Vous avez mentionné le projet de la société Baffinland à Mary River. Je sais qu'on en a réduit l'importance. Votre commission a examiné le projet dans son intégralité, qui prévoyait un service de transport sur glace dans l'Arctique à longueur d'année, c'est-à-dire la construction d'un chemin de fer sur le pergélisol, dans l'Extrême-Arctique, au nord de l'île de Baffin. Pour la gouverne du comité, pourriez-vous décrire en général le travail que vous avez réalisé dans le cadre de cet examen et en préciser la durée? Je pense que cet exemple montre que votre commission est en mesure de travailler d'arrache-pied, tout en respectant les délais impartis.

M. Barry : Merci beaucoup, sénateur.

Dans le cas du projet de Mary River, nous sommes très heureux d'avoir respecté les délais que nous nous étions fixés. Dans l'ensemble, l'évaluation du projet a duré plusieurs années. Cependant, la commission a procédé à une évaluation active du projet dans le délai de deux ans que nous souhaitions respecter. Nous avons réussi à faire cela alors que, selon nous, 18 collectivités risquaient d'être touchées par le projet. Au cours de notre examen, nous avons visité plusieurs fois ces collectivités. Onze collectivités étaient situées au Nunavut, tandis que les sept autres se trouvaient dans le Nord québécois. Elles auraient pu être touchées par le transport ou d'autres aspects proposés dans le cadre du projet.

La commission a tenu des audiences dans trois collectivités. Des centaines de personnes ont pris part au processus. Les documents remplissent un très grand classeur dans nos bureaux. Ils comptent plusieurs milliers de pages de renseignements, et l'étude d'impact environnemental fait plus de 10 000 pages. La commission a procédé à un examen très détaillé d'un projet d'une envergure sans précédent pour le Nunavut.

L'évaluation a duré plusieurs années, et nous avons respecté les délais que nous nous étions fixés ainsi que ceux proposés dans la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut.

Le sénateur Sibbeston : Je dois vous féliciter d'avoir réussi à gérer un projet très difficile, qui comportait un jargon typiquement gouvernemental, et d'avoir su composer avec la situation particulière de la commission sur le plan de la réglementation et de l'administration.

Quand j'étais ministre et premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, qui comprenaient alors ce qui allait devenir le Nunavut, je me suis rendu dans l'est de l'Arctique. J'ai pu constater entre autres que les terres et les glaces s'étendent à perte de vue. Après des heures en avion, on atterrissait parfois près d'une petite localité de 200, 300 ou 400 habitants. En gros, j'ai eu l'impression qu'il ne s'y trouvait pas grand-chose, à part des terres, de la neige, peu d'habitants, quelques ours polaires et baleines ici et là, et un très grand nombre de phoques.

C'est l'impression générale que j'ai eue. Il semble toutefois que, depuis sa création, le Nunavut a fait l'objet d'un certain développement. À l'époque, je pense qu'il n'y avait qu'une mine, située très loin dans le nord, à Nanisivik, et c'est tout. Au

there has been development. Can you describe that for us? Is there real motivation? You mentioned the importance of jobs for people, but how do you balance jobs with the need to make sure that the environment, land and waters are protected? Do you have difficulty balancing those two factors?

Ms. Copland: That is why we go to communities and do public consultations. We hear people who want jobs and we hear people who want to protect the land. Yes, back then we just had the Nanisivik mine, but we now have Jericho, Meadowbank and Meliadine.

People are noticing that there are jobs and benefits, but there are also people who notice a change in the animals and that there needs to be a balance. We try to hear from everyone in the community to get their input because we need to know. The board needs to know what the community thinks. During our public consultations, that is where we try to get the balance of what Nunavut people want.

Senator Sibbeston: I take it there is a very thorough process.

Ms. Copland: Yes.

Senator Sibbeston: Where everyone is heard and people who are concerned about the land and environment are heard as well as the developers. I am sure you have a lot of young people who are interested in this.

Ms. Copland: There are a lot of young people we would like to hear from, but we do not provide funding to bring them in. We rely on local radio. For example, in Rankin Inlet, the radio goes to all seven communities. In Iqaluit, there is radio that goes to more communities. We like to hear face to face, in the communities, what people think, what they want, but we cannot do all that without the funding.

Senator Sibbeston: You mentioned the participation funding program. I take it that is a pretty big issue with you. You need to have money specifically identified so that you can have people participate in your hearings in a real, meaningful way.

Ms. Copland: Yes. We include what we called a community round table, where we invite youth and elders to sit and give their input, their views and concerns, to help us decide on any project. For a couple of the projects, we had some funding where a couple elders and students were flown into the community to participate in prehearings or in the hearing. That is not the same as a hearing for every community. It is quite an issue.

cours des 10 dernières années environ, le Nunavut s'est développé. Pourriez-vous nous en parler? Est-on véritablement motivé à favoriser le développement? Vous avez mentionné qu'il est important de créer des emplois, mais comment peut-on atteindre un équilibre entre, d'une part, la création d'emplois et, d'autre part, la protection de l'environnement, des terres et des eaux? Avez-vous de la difficulté à atteindre cet équilibre?

Mme Copland : C'est pourquoi nous tenons des consultations publiques dans les différentes collectivités. Nous entendons des gens qui veulent des emplois et des gens qui souhaitent protéger l'environnement. En effet, à l'époque, il n'y avait que la mine de Nanisivik, mais, maintenant, nous avons aussi les mines Jericho, Meadowbank et Meliadine.

Les gens constatent que les projets créent des emplois et qu'ils produisent des avantages. Toutefois, ils se rendent compte aussi de changements chez les animaux et qu'il faut atteindre un juste équilibre. Nous tentons de recueillir le point de vue de tous les membres de la collectivité, car nous devons savoir ce qu'il en est. La commission doit savoir ce que pense la collectivité. Au cours de nos consultations publiques, nous tentons de déterminer l'équilibre souhaité par les gens du Nunavut.

Le sénateur Sibbeston : J'imagine que c'est un processus très détaillé.

Mme Copland : En effet.

Le sénateur Sibbeston : Dans le cadre de ce processus, tout le monde est entendu : aussi bien les personnes qui s'inquiètent de la protection des terres et de l'environnement que les promoteurs. Je suis persuadé que de nombreux jeunes s'intéressent à ces projets.

Mme Copland : Nous aimerions connaître le point de vue de nombreux jeunes, mais nous n'avons pas les fonds nécessaires pour assurer leur transport. Nous nous fions aux stations de radio locales. Par exemple, la station de radio de Rankin Inlet dessert sept collectivités. À Iqaluit, la station de radio peut être entendue dans un plus grand nombre de collectivités. Nous aimons rencontrer les gens en personne dans les collectivités pour qu'ils nous disent ce qu'ils pensent et ce qu'ils souhaitent; toutefois, nous ne pouvons pas y arriver sans le financement nécessaire.

Le sénateur Sibbeston : Vous avez mentionné le programme d'aide financière aux intervenants. J'imagine que c'est une question très importante pour vous. Vous avez besoin de cet argent pour que des gens puissent participer pleinement aux audiences que vous organisez.

Mme Copland : Oui. Nous tenons aussi des tables rondes communautaires. Nous invitons alors des jeunes et des aînés à nous présenter leur point de vue, leurs observations et leurs préoccupations afin de nous aider à prendre une décision au sujet d'un projet donné. Dans le cas de deux projets, nous avons pu payer le transport aérien de quelques aînés et étudiants afin qu'ils puissent participer aux audiences préliminaires ou aux audiences en tant que telles. Toutefois, il serait préférable d'organiser une audience pour chacune des collectivités. C'est une question très importante.

Senator Massicotte: Relative to your presentation, the major point you are making is that there should be more funding specifically for people who want to come to your hearings and be heard. As you know, the minister basically said, "Why do you not use your existing mechanism to provide for that?" You are saying that it is not the same. I heard you and I read your speech, but could you describe this to us? I am having difficulty. Why is this so different? One is more limited to those who are affected and one is broader, but could you describe that a bit more for us?

Mr. Barry: There is a real difference in what the board can deal with by its own funding. The board can only bring people to its venues to hear from them. Participant funding is used across Canada to provide groups that have evidence and opinions of value to the board of value with the technical expertise to support their presentations to the board. It is not about simply bringing them there to provide testimony. We are able to do that. However, we are not able to support their interventions by providing them money to have legal counsel or even just technical support to put those presentations together. We are unable to do that. Some of the groups we are hoping to hear from and that would benefit from this funding are hunters and trappers organizations and community level groups that are under-resourced as it is. Without having additional funding support, they simply do not participate. It is not a matter of giving them a plane ticket. It is a matter of there being funds for them to access so that they can effectively participate in our process.

Senator Massicotte: How do you see that occurring? Would it be a lump sum? How would the act propose amendments? What wording would satisfy you there?

Mr. Barry: We did give some specific wording in our written brief. Essentially, we have suggested it could be a requirement that the board establish such a participant funding program. The NUPPAA as presented to you now does have the ability to create regulations around this to establish such a program. We are looking for a commitment that the program will actually be created and be a requirement. Without having such a program in place, it is creating a real disparity in the assessment we are doing, which we have heard is going well and is challenging. From being the practitioners, we are telling you that we are seeing a real difficulty in being able to fulfill our basic functions without having this program in place.

Le sénateur Massicotte : L'élément principal qui se dégage de votre exposé, c'est que la commission devrait avoir plus de fonds pour que des gens puissent participer aux audiences et se faire entendre. Comme vous le savez, le ministre a déclaré en gros ce qui suit : « Pourquoi n'utilisez-vous pas le mécanisme dont vous disposez actuellement à cette fin? » Vous dites que ce n'est pas la même chose. J'ai écouté votre exposé et j'ai lu votre discours, mais pourriez-vous nous décrire la situation? J'ai du mal à comprendre. Pourquoi est-ce si différent? Un processus ne s'applique qu'aux personnes touchées, alors que l'autre a une portée plus vaste. Pourriez-vous nous en parler un plus en détail?

M. Barry : Il existe une véritable différence quant à ce que la commission peut faire avec ses propres fonds. La commission peut simplement faire venir des gens pour prendre connaissance de leur point de vue. Un peu partout au Canada, on offre de l'aide financière destinée aux intervenants afin que les groupes dont le témoignage et le point de vue sont importants pour la commission puissent bénéficier d'une aide technique pour pouvoir présenter leur exposé. Il n'agit donc pas simplement de les faire venir pour qu'ils présentent leur témoignage. Nous sommes en mesure de faire cela. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'appuyer leur intervention en leur fournissant des fonds afin qu'ils puissent retenir les services d'un conseiller juridique ou tout simplement obtenir le soutien technique dont ils ont besoin pour préparer leurs exposés. Nous ne pouvons pas faire cela. Les organisations de chasseurs et de trappeurs, ainsi que les groupes communautaires qui sont sous-financés figurent au nombre des intervenants que nous aimerions rencontrer et qui bénéficieraient de cette aide financière. Sans un financement supplémentaire, ils ne peuvent tout simplement pas participer au processus. Il ne suffit pas de payer les billets d'avion. Il faudrait aussi leur fournir les fonds nécessaires pour qu'ils puissent participer de manière efficace au processus.

Le sénateur Massicotte : Quelle serait la marche à suivre? Pourrait-il s'agir d'un paiement forfaitaire? La loi devrait-elle proposer des modifications? À votre avis, quel devrait être le libellé?

M. Barry : Nous avons proposé un libellé dans notre mémoire. En gros, nous avons suggéré d'exiger que la commission mette sur pied un programme d'aide financière aux intervenants. Dans la version proposée, la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut ne permet pas l'adoption de règlements destinés à créer un tel programme. Nous souhaitons que les responsables s'engagent à créer le programme et à en faire une exigence. L'absence d'un tel programme crée de véritables disparités dans nos évaluations, qui, selon ce que nous avons entendu, vont très bien et sont exigeantes. En tant qu'intervenants, nous vous disons qu'en l'absence d'un tel programme, il est très difficile pour nous de remplir nos fonctions de base.

Senator Massicotte: You are an expert. You live in the area and have seen the area. I gather overall, in a more generic sense, that you are happy with the bill. It is a significant improvement to the process and you fully support what is being intended. Is that accurate?

Mr. Barry: That is fairly accurate. We suggested modest improvements that could be made. It is important to recognize that many of the features of the bill have been developed from our best practices, which have been developed from the best practices for impact assessment across Canada. We are generally pleased with the bill. We think there are some areas where there could be further improvements as well.

Senator Massicotte: Are you aware of the recommendations proposed by Nunavut Tunngavik Incorporated? They were detailed, specific amendments. Are you aware of them, and do you share those recommendations?

Mr. Barry: We do support those recommendations. We have outlined that in our brief as well. We think they are reasonable.

Senator Massicotte: We have also received a submission from Alternatives North. Does that mean anything to you?

Mr. Barry: I am not as familiar with that particular organization.

Senator Massicotte: I think today we are going to hear from the minister, who has responded in writing to the comments being proposed by yourselves and NTI. I gather those documents are not yet available to you. Are you aware of the minister's response?

Mr. Barry: No, we have not heard.

Senator Massicotte: The minister will have a chance to explain, but he has basically said that they have considered those issues and had many debates about them. We have seemingly had a lot of openness and have amended the proposed act in consideration of the comments, but obviously in some places you do not agree. Reasonable people can disagree on certain issues. Do you confirm that there was openness and serious discussion and consideration of all your opinions?

Mr. Barry: I believe so. We were brought in to be part of the legislative working group since 2007, I believe. We have been an active participant. We have been participating throughout. We do believe that there has been a lot of support for the board's views as practitioners and that those views have often been supported, where they can be. There are some differences of opinion, as you have pointed out, and some areas where we think there could be further improvement.

Senator Massicotte: Is it a sincere difference of opinion? Was there an overt attempt to try —

Le sénateur Massicotte : C'est vous l'expert. Vous vivez dans la région et la connaissez bien. Je pense que, dans l'ensemble, vous êtes satisfait du projet de loi. Il permettra d'améliorer considérablement le processus, et vous appuyez entièrement ce qu'il vise à faire. Est-ce exact?

M. Barry : C'est exact. Nous avons suggéré des améliorations mineures. Il est important de reconnaître que bon nombre des éléments du projet de loi s'inspirent de nos pratiques exemplaires, lesquelles sont fondées sur les pratiques exemplaires touchant l'évaluation des répercussions d'un bout à l'autre du Canada. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits du projet de loi. Nous pensons aussi que certains éléments pourraient être améliorés.

Le sénateur Massicotte : Êtes-vous au courant des recommandations proposées par la Nunavut Tunngavik Incorporated? Il s'agit d'amendements détaillés et précis. Les connaissez-vous et, le cas échéant, les appuyez-vous?

M. Barry : Oui, nous appuyons ces recommandations. Nous avons aussi exposé notre position à cet égard dans notre mémoire. Nous pensons que ces recommandations sont raisonnables.

Le sénateur Massicotte : Nous avons aussi reçu un mémoire de l'organisme Alternatives North. Le connaissez-vous?

M. Barry : Non, je ne connais pas cet organisme.

Le sénateur Massicotte : Je pense qu'aujourd'hui, nous allons entendre le ministre, qui a répondu par écrit aux propositions faites par la commission et la Nunavut Tunngavik Incorporated. J'imagine que vous n'avez pas encore reçu ces documents. Êtes-vous au courant de la réponse du ministre?

M. Barry : Non, nous n'avons rien reçu.

Le sénateur Massicotte : Le ministre aura l'occasion de vous expliquer la situation. En gros, il a dit que les responsables avaient examiné ces questions et qu'ils en avaient débattu à plusieurs reprises. Apparemment, nous avons fait preuve d'une grande ouverture et nous avons amendé le projet de loi en tenant compte des observations entendues. Toutefois, il va sans dire qu'à certains égards, vous n'êtes pas d'accord. Il arrive que des gens raisonnables n'arrivent pas à s'entendre sur certaines questions. Êtes-vous d'accord pour dire qu'on a fait preuve d'ouverture et qu'on a discuté et tenu compte sérieusement de tous vos points de vue?

M. Barry : Oui, je suis d'accord. Je crois que nous faisons partie du groupe de travail législatif depuis 2007. Nous participons activement et pleinement au processus depuis le début. Nous croyons sincèrement que le point de vue de la commission en tant qu'intervenante fait l'objet d'un appui solide et qu'il a souvent été accepté, lorsque c'était possible de le faire. Comme vous l'avez souligné, il existe des divergences d'opinions et, à certains égards, nous pensons que des améliorations supplémentaires pourraient être apportées.

Le sénateur Massicotte : S'agit-il d'une divergence d'opinions sincère? N'a-t-on pas tenté ouvertement...

Mr. Barry: On the issue participant funding, for example, we have not seen a real clear argument being made for why there is no cause to establish that program. We are not sure if we have been heard loud enough or not. As far as we are aware, there has not been a rebuttal of that.

Senator Massicotte: In, I am not a total expert, but in a funding sense you can have an act that says that should apply for this program, but the way governments work there is an annual budget whereby the government has immense discretion, subject to Parliament, to approve budgets, and governments do not generally agree beforehand on multi-year funding requirements in absolute sum. You can use the words “adequate funding,” but what does that mean? Everyone has a different opinion on what adequate funding is. There could be a structure there, but I do not think it could ever contemplate something that would provide funding to your satisfaction. Irrespectively, it remains the discretion of the government of the day to determine the level of funding. Do you understand that part? It is a challenge for us. We can try to express your comments, but it is tough to put them in legislation.

Mr. Barry: I think we would agree with that. The one thing we would say in response is that I agree that the level of funding is at the government’s discretion. The requirement to put a functioning a program in place is currently in the Canadian Environmental Assessment Act, the National Energy Boards Act and the Nuclear Safety Commissions Act. These are real programs that had to be established through these acts. We are looking for a commitment to establish such a program and not to shove it off to regulations that may or may not ever be put into place.

Senator Massicotte: Those acts continue to be in place and applicable. If it is there, why do you need it again?

Mr. Barry: It is currently not in the act. The ability to create such a program is put into regulations, whereas there is no requirement to create such a program, which is what we are recommending.

Senator Wallace: Ms. Copland, with your many years of experience in dealing with impact assessments and lands use in Nunavut — you have close to 20 years of experience and 14 as a member of the board — you certainly know it well, and that comes across in your presentation. I was interested in many of your comments, but one in particular stood out for me. You spoke about the difference between the resource management model used in the Yukon and Northwest Territories versus the one that you have worked for so many years to develop in Nunavut. I am sure you have tried to tailor it more to the needs of Nunavut. In your words, you said Nunavut’s system is a simple integrated management resource system. The word “simple” caught my attention. I doubt with land use there is very little that

M. Barry : Pour ce qui est de l’aide financière aux intervenants, par exemple, on ne nous a pas présenté d’arguments valables pour nous expliquer pourquoi il n’est pas nécessaire d’établir un tel programme. Nous ne savons pas si notre message a été suffisamment bien entendu. En ce qui nous concerne, on n’a pas vraiment réfuté notre proposition.

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas tout à fait expert en la matière, mais il se peut qu’une loi prévoit des fonds pour un programme particulier, alors que le gouvernement établit un budget annuel à l’égard duquel il exerce un immense pouvoir discrétionnaire, assujéti au Parlement. En règle générale, le gouvernement ne convient pas au préalable d’exigences en matière de financement pluriannuel sous forme de sommes absolues. On peut utiliser les mots « financement adéquat », mais qu’est-ce que cela signifie? Tout le monde a une opinion différente à ce sujet. On pourrait prévoir une structure, mais je ne crois pas qu’elle pourrait vous fournir un financement susceptible de vous satisfaire entièrement. Quoi qu’il en soit, il appartient au gouvernement de déterminer le niveau de financement. En êtes-vous conscient? C’est un défi pour nous. Nous pouvons tenter de faire valoir votre point de vue, mais il est difficile de l’intégrer dans la loi.

M. Barry : Nous sommes d’accord avec cela. Nous convenons qu’il appartient au gouvernement de déterminer le niveau de financement. La Loi canadienne sur l’évaluation environnementale, la Loi sur l’Office national de l’énergie et la Loi sur la Commission canadienne de sûreté nucléaire exigent toutes la mise en place d’un programme de ce genre. On parle de véritables programmes qui ont dû être créés aux termes de ces lois. Nous souhaitons que le gouvernement s’engage à établir un tel programme, plutôt que d’inscrire cette question dans la réglementation, en vertu de laquelle on ne sait pas si le programme sera mis sur pied un jour.

Le sénateur Massicotte : Ces lois sont toujours en vigueur. Si elles prévoient déjà cette exigence, pourquoi la réclamer de nouveau?

M. Barry : À l’heure actuelle, cette exigence n’est pas prévue dans la loi. La capacité de créer un tel programme est inscrite dans la réglementation. Par conséquent, il n’est pas obligatoire de le faire, contrairement à ce que nous recommandons.

Le sénateur Wallace : Madame Copland, compte tenu de vos nombreuses années d’expérience en matière d’évaluation des répercussions et d’aménagement du territoire au Nunavut — vous comptez près de 20 ans d’expérience, dont 14 en tant que membre de la commission —, vous connaissez certainement très bien la question. On a d’ailleurs pu s’en rendre compte pendant votre exposé. J’ai trouvé que plusieurs de vos observations étaient intéressantes, mais une en particulier a attiré mon attention. Vous avez parlé de la différence qui existe entre le modèle de gestion des ressources utilisé au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et celui que vous vous employez à élaborer depuis tant d’années au Nunavut. Je suis sûr que vous tentez de l’adapter aux besoins du Nunavut. Vous avez dit que le système de gestion des

is simple. Without getting into the detail, what do you see as the key features that would differentiate your approach in Nunavut versus the Yukon and the Northwest Territories?

Mr. Barry: That is a good question. The simplest explanation is that Nunavut has one comprehensive land claim agreement. Next door in the Northwest Territories there are many settled land claims and unsettled land claims, and each of those land claims has developed a regime and system. Some are working; some are working not so well.

In Nunavut there is one board for land use planning, one board for impact assessment, and one board for water licensing. We see it as being streamlined, and NUPPAA is offering that further streamlining to have a “one window” approach for the boards.

Senator Wallace: Obviously it would play very well into the purpose of Bill C-47, as I understand it, which is to provide enhanced economic opportunities for the Inuit people and at the same time maximize environmental protection in the area for both the long and short term. Is there anything more you would like to add about how you see Bill C-47 achieving economic development in the proper way for the benefit of the area with environmental protection. Is there anything more you would like to highlight from the bill?

Mr. Barry: For us, one of the new things with the bill is timelines on government for making decisions. That is currently not in place, and that is where we see a large degree of separation and consistency. Industry constantly tells us they want certainty in the process, and they will take whatever timeline they can get as long as they are clear on what it will be and the rules.

It is unique working for a regulatory board and having a lot of support from industry. We do not have industry coming to us and saying, “You are taking too long.” We do not have industry coming to us and saying, “What was with that decision? It did not make any sense.” We see ourselves having a predictable process that leads to sound decisions that companies are able to understand.

For us, one of the positive aspects of the bill is that new timelines being put into place on government for turning around and responding to the board’s recommendations will increase the level of certainty, which is what industry is looking for.

ressources du Nunavut est simple et intégré. Le mot « simple » a attiré mon attention. Je doute que l’aménagement du territoire soit quelque chose de simple à réaliser. Sans entrer dans les détails, pourriez-vous nous parler des principales caractéristiques qui, selon vous, permettent d’établir une différence entre votre approche, au Nunavut, et celle utilisée au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Barry : C’est une bonne question. L’explication la plus simple réside dans le fait que le Nunavut ne compte qu’un vaste accord sur les revendications territoriales. Dans les Territoires du Nord-Ouest, plusieurs revendications territoriales ont été réglées, alors que plusieurs autres ne le sont pas encore. Chacune de ces revendications est visée par un régime et un système particuliers. Certains fonctionnent bien; d’autres, un peu moins.

Le Nunavut compte une commission responsable de l’aménagement du territoire, une commission chargée de l’examen des répercussions et une commission qui délivre les permis d’utilisation de l’eau. Selon nous, cette approche permet de simplifier le processus, et la Loi sur l’aménagement du territoire et l’évaluation des projets au Nunavut permettra de le simplifier encore plus en prévoyant un « guichet unique » pour ces commissions.

Le sénateur Wallace : De toute évidence, cela s’inscrirait très bien dans le cadre du projet de loi C-47, qui, si je ne m’abuse, vise à accroître les débouchés économiques pour les Inuits, tout en maximisant la protection environnementale de cette région à court et à long terme. Souhaitez-vous ajouter quelque chose quant à la façon dont, selon vous, le projet de loi C-47 pourrait favoriser le développement économique pour le compte de la région, tout en ne négligeant pas la protection de l’environnement? Souhaitez-vous souligner autre chose à propos du projet de loi?

M. Barry : Un des nouveaux éléments prévus dans le projet de loi qui est important à nos yeux, ce sont les délais imposés au gouvernement pour la prise de décisions. L’absence de cette exigence dans la loi actuelle est à l’origine de beaucoup d’incohérence. Les gens de l’industrie nous répètent sans cesse que le processus manque de certitude. Ils sont prêts à accepter n’importe quel calendrier d’exécution, à condition qu’il soit clair et qu’il énonce des règles précises.

Ce qui est unique, c’est de travailler pour une commission de réglementation qui fait l’objet d’un soutien énorme de la part de l’industrie. Les gens de l’industrie ne nous disent pas que nous agissons trop lentement. Ils ne remettent pas non plus en question nos décisions et ne nous disent pas qu’elles sont insensées. Nos activités sont prévisibles et elles débouchent sur des décisions judicieuses, que les entreprises sont en mesure de comprendre.

Selon nous, un des aspects positifs du projet de loi, c’est que les nouveaux délais d’exécution prévus permettront au gouvernement de donner suite aux recommandations de la commission, ce qui permettra d’accroître le niveau de certitude dont l’industrie a tant besoin.

Senator Wallace: That reminds me of your first comment about the comparison between the approach you have taken in Nunavut versus the Northwest Territories and Yukon. You have one system in Nunavut. Obviously that creates and makes Nunavut that much more appealing for business and industry to come and invest and do business.

Mr. Barry: Yes, I believe so. I believe that is correct. We often make a point of trying to distinguish Nunavut's system from the North and the regulatory systems in the North because we do hear a lot of negative connotations often being drawn about the Northwest Territories experiencing a lot of difficulty with multiple boards and with the Mackenzie gas project and other projects. A lot of credit should be given to the Inuit of Nunavut for negotiating a very strong and comprehensive land claims agreement that makes for a straightforward system.

Senator Seidman: I would like to ask you a bit about the board itself because the board has been in existence since, I believe, 1996, but there may be some modifications as a result of this act. How many members are on the board? How are they appointed and has the act changed that structure in any way?

Ms. Copland: We are supposed to have nine board members, but currently we have eight. Each board member serves for three years.

Mr. Barry: We have three-year terms. The appointments are in a co-management fashion, which means nominations from the Government of Nunavut, from Nunavut Tunngavik and from the Government of Canada in equal proportions for eight of those appointments. The chairperson is drawn from nominations from the board itself that are presented to the Government of Canada. The act itself does not change the composition of the board.

One welcome addition is that the bill will give us the ability to break into panels, which we currently cannot do. Right now our quorum requirement for a board of up to nine members is five. As Ms. Copland pointed out, we have eight members now because we have one vacancy. We still need five members to make a decision. One can imagine given travel complications, if someone gets ill, just like your committee has a quorum requirement, ours can often be very difficult to meet. The ability to break into panels to hear a file and to conduct business is extremely important and one we are welcoming with open arms.

Senator Seidman: That would be the main difference between the past status of the board and the current status in terms of effects of the bill; is that correct?

Mr. Barry: That is correct.

Le sénateur Wallace : Cela me fait penser à votre premier commentaire au sujet de la différence entre l'approche que vous avez adoptée au Nunavut et celle en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Au Nunavut, vous avez un seul système. De toute évidence, cette situation fait en sorte que le Nunavut est beaucoup plus attrayant pour les entrepreneurs et l'industrie et les incite à investir dans ce territoire et à y faire des affaires.

M. Barry : Oui, je crois que c'est bien le cas. Souvent, nous tentons d'établir une distinction entre le système du Nunavut et les régimes de réglementation du Nord, car nous entendons beaucoup de commentaires négatifs quant au fait que les Territoires du Nord-Ouest éprouvent beaucoup de difficulté avec leurs multiples commissions, ainsi que dans le cas du projet gazier du Mackenzie et d'autres projets. Il faudrait reconnaître les mérites des Inuits du Nunavut, qui ont su négocier un accord très solide et exhaustif sur leurs revendications territoriales, ce qui a permis la mise sur pied d'un système simple.

Le sénatrice Seidman : J'aimerais vous poser des questions sur la commission elle-même, qui, je crois, existe depuis 1996. Ce projet de loi pourrait y apporter certaines modifications. Combien de membres la commission compte-t-elle? Sont-ils nommés? Le projet de loi aura-t-il pour effet de modifier la structure de la commission?

Mme Copland : La commission est censée avoir neuf membres, mais, à l'heure actuelle, elle en compte huit. Chaque membre est nommé pour un mandat de trois ans.

M. Barry : Nous avons des mandats de trois ans. Huit des nominations sont faites à partir des listes de candidats soumises à parts égales par le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik et le gouvernement du Canada. Le président est nommé à partir des candidats proposés par la commission au gouvernement du Canada. Le projet de loi ne modifiera pas la composition de la commission.

Nous sommes très satisfaits du fait que le projet de loi nous permettra de nous réunir en comités, ce qui est impossible à l'heure actuelle. En ce moment, le quorum est de cinq membres sur les neuf que compte la commission. Comme Mme Copland l'a fait remarquer, la commission compte actuellement huit membres, car un poste est vacant. Il faut quand même que cinq membres soient présents pour que nous puissions prendre des décisions. Votre comité aussi prévoit un quorum et, dans notre cas, il est souvent très difficile de l'atteindre, compte tenu notamment des complications liées aux déplacements et des absences attribuables à la maladie. Il est donc extrêmement important de pouvoir se réunir en comités afin de se pencher sur des dossiers particuliers et d'assumer nos responsabilités. Nous sommes donc très satisfaits de cette nouvelle possibilité qui nous sera offerte.

La sénatrice Seidman : Est-ce la principale différence que l'on pourra constater dans la situation de la commission une fois que le projet de loi aura été adopté?

M. Barry : C'est exact.

Senator Seidman: You said there are potentially nine members of the board and that they are appointed in equal proportions. Does that mean the federal government appoints three?

Mr. Barry: Sorry, I should elaborate on that point. Of eight of the positions on the board, four are put forward by nominations by Nunavut Tunngavik, two are directly appointed by the Government of Nunavut, and two are directly appointed by the Government of Canada. The chairperson is drawn from nominations from the board which are then brought forward to the Government of Canada.

Senator Seidman: That is excellent; I appreciate that.

It is my understanding, at least in the response that we received from the minister, that there was an exchange of letters between the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development and the President of NTI in November 2011 through to January 2012 that committed both parties to pursuing amendments to the agreement in four areas to ensure the act would be consistent with the agreement. Could you tell me how that evolved and if that process is over and if it terminated in a satisfactory way?

Mr. Barry: I am afraid that would be a bit beyond our ability to comment on as it was conducted outside of us. We are aware of the need to pursue those amendments to the claim to keep the act consistent with the land claims agreement, but we are not formally part of particular process.

Senator Seidman: You do not know if that process is concluded and if the parties agree that everything was fulfilled in terms of coherence between the former agreement and this act?

Mr. Barry: I am afraid I am not aware of that, no.

The Chair: Thank you very much, Ms. Copland and Mr. Barry, for coming here. That was a very good presentation, and I appreciate very much your taking time out of your busy schedules to come and see us.

It is now my pleasure to welcome the Honourable Bernard Valcourt, Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. Welcome, Minister, and thank you for being here this evening.

Accompanying the minister are officials from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Janet King, Assistant Deputy Minister, Northern Affairs; Janice Traynor, Analyst, Environmental Policy, Northern Affairs; and Camille Vézina, Manager, Legislation and Policy, Northern Affairs. From Justice Canada we have Tom Isaac, Senior Counsel.

La sénatrice Seidman : Vous avez dit que l'office pourrait compter neuf membres, et qu'ils seraient nommés selon des proportions égales. Cela veut-il dire que le gouvernement fédéral en nommerait trois?

M. Barry : Désolé, je devrais expliquer cet aspect. Sur huit des nominations à l'office, quatre sont recommandées par la Nunavut Tunngavik, deux sont recommandées directement par le gouvernement du Nunavut, et deux sont recommandées directement par le gouvernement du Canada. Le président est choisi parmi les personnes nommées à l'office, puis les nominations sont présentées au gouvernement du Canada.

La sénatrice Seidman : Excellent, merci de l'explication.

Je crois comprendre, du moins à la lumière de la réponse que nous avons reçue du ministre, qu'il y a eu une correspondance entre le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien et la présidente de la Nunavut Tunngavik Inc., entre novembre 2011 et janvier 2012, et que les deux parties cherchaient à modifier quatre aspects de l'accord pour que la loi soit conforme à ce dernier. Pourriez-vous me dire comment cela s'est déroulé, si ce processus est terminé, et s'il a été conclu de manière satisfaisante?

M. Barry : Je crains que nous ne soyons pas en mesure de commenter ce processus, puisque nous n'y avons pas participé. Nous savons qu'il faut apporter ces modifications à l'égard des revendications afin que la loi soit conforme à l'accord sur les revendications territoriales, mais nous ne participons pas officiellement à ce processus.

La sénatrice Seidman : Est-ce à dire que vous ignorez si ce processus est terminé, et si les parties conviennent que tout a été fait de manière à ce qu'il y ait concordance entre l'ancien accord et cette loi?

M. Barry : Je crains ne pas en être informé, non.

Le président : Merci beaucoup de votre présence, madame Copland et monsieur Barry. C'était un très bon exposé, et je vous remercie infiniment d'avoir pris le temps de venir nous voir malgré votre horaire chargé.

J'ai maintenant le plaisir d'accueillir l'honorable Bernard Valcourt, ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien. Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre, et je vous remercie d'être des nôtres ce soir.

Le ministre est accompagné de fonctionnaires d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Janet King, sous-ministre adjointe, Affaires du Nord; Janice Traynor, analyste, Politiques environnementales, Affaires du Nord; Camille Vézina, gestionnaire, Législation et Politiques, Affaires du Nord. Nous recevons aussi Tom Isaac, avocat-conseil principal à Justice Canada.

Minister, thank you for responding so promptly to our request for your observations and comments on the proposed amendments. We look forward to your presentation, after which we will ask you some questions. Please proceed.

[*Translation*]

Hon. Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development: Thank you, Mr. Chair, for this opportunity to speak to the importance of Bill C-47, the Northern Jobs and Growth Act.

As you know, Canada's North is home to world class reserves of natural resources, representing tremendous economic opportunities not just for northerners, but for all Canadians. Bill C-47 fulfils long-standing legislative obligations of the Government of Canada flowing from negotiated land claims in both Nunavut and the Northwest Territories. It also proposes mechanisms to reduce duplication, improve regulatory processes, encourage investment, and allow resources to be developed in a sustainable manner.

A more predictable regulatory regime in the North will allow northerners to benefit from more than 25 projects, worth more than \$38 billion in potential new investment, that require regulatory approvals. This will inevitably lead to jobs for future generations of northerners, as well as all Canadians.

[*English*]

Part 1 of this bill is the proposed Nunavut planning and project assessment act. This part sets out a clear, consistent and reliable regulatory process that the people of Nunavut can use to manage development of their land and resources. This improved process will promote economic development by boosting investor confidence.

I want to stress the fact, Mr. Chair and senators, that these improvements are not just necessary, they are urgent. Our government believes that it is time that a state-of-the-art project and planning assessment regime was put in place to continue to attract resource development opportunities in Nunavut. As Pierre Gratton, President and CEO of the Mining Association of Canada stated, this "legislation comes at a critical time for the North, with its promising mineral potential and opportunities for economic development never before seen in the region's history. The new regulatory regime will help to enhance the North's economic competitiveness for mineral investment, while ensuring projects go through a robust assessment and permitting process."

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir accepté si rapidement de nous faire part de vos observations et de vos commentaires au sujet des amendements proposés. Nous avons hâte d'entendre votre exposé. Nous vous poserons ensuite quelques questions. Veuillez commencer.

[*Français*]

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien : Merci de me donner l'occasion de vous exposer l'importance du projet de loi C-47, Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord.

Comme vous le savez, le Nord canadien abrite des réserves de premier ordre en matière de ressources naturelles. Ces réserves présentent un vaste potentiel économique, non seulement pour les habitants du Nord, mais pour tous les Canadiens. Le projet de loi C-47 remplit des obligations législatives de longue date du gouvernement du Canada, qui découlent des revendications territoriales négociées, tant au Nunavut que dans les Territoires du Nord-Ouest. Il propose également des mécanismes qui réduiront le double emploi, amélioreront les processus de réglementation, attireront les investissements et favoriseront l'exploitation durable des ressources.

Grâce à un régime de réglementation plus prévisible, les résidents du Nord pourront tirer profit de plus de 25 projets, d'une valeur potentielle de plus de 38 milliards de dollars en nouveaux investissements, qui nécessitent des approbations réglementaires. Ceci permettra sans conteste de créer des emplois pour les futures générations du Nord et de tout le pays.

[*Traduction*]

La partie 1 de ce projet de loi propose de promulguer la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. Cette partie établit un processus de réglementation clair, cohérent et fiable que les gens du Nunavut peuvent utiliser pour gérer l'aménagement de leurs terres et l'exploitation de leurs ressources. Ce processus amélioré favorisera le développement économique en renforçant la confiance des investisseurs.

Je tiens à préciser, monsieur le président et honorables sénateurs, que ces améliorations sont non seulement nécessaires, mais urgentes. Le gouvernement croit qu'il est temps de mettre en place un régime d'aménagement du territoire et d'évaluation des projets des plus modernes pour pouvoir continuer d'offrir des possibilités en matière d'exploitation des ressources au Nunavut. Comme l'a dit Pierre Gratton, président et directeur général de l'Association minière du Canada : « La Loi arrive au bon moment pour le Nord, dont le potentiel minier prometteur offre plus de possibilités que jamais dans toute l'histoire de la région. Le nouveau régime de réglementation permettra de rendre le Nord plus compétitif sur le plan économique et d'attirer les investissements miniers tout en veillant à ce que les projets fassent l'objet d'un rigoureux processus d'évaluation et d'obtention de permis. »

The bill establishes in legislation a Nunavut Planning Commission as the single entry point into the project assessment process. This is very important as it will bring clarity and certainty to environmental reviews. This is also in line with our goal for an environmental assessment system based on the principle of “one project-one review,” which will ensure that the regulatory regime for major natural resource projects, both North and South of Sixty, is among the most efficient, effective and competitive in the world.

The proposed Nunavut planning and project assessment act also assigns clear roles and responsibilities to the various bodies involved in the project assessment process, including the Nunavut Planning Commission, the Nunavut Impact Review Board, departments and agencies, responsible ministers, regulatory authorities and project proponents. It establishes clear timelines on key decision-making points throughout the project review process. It ensures that projects do not proceed until appropriate approvals have been received, and it establishes inspection, enforcement and monitoring regimes to backstop all decisions taken. These are just some of the improvements that will increase certainty and predictability for long-term economic growth and job creation in the territory.

Part 2 of Bill C-47 will establish the Northwest Territories Surface Rights Board. This will fulfill one of Canada's long-standing legislative obligations arising from the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement of 1992 and the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement of 1994. Both agreements refer specifically to the need for a surface rights board.

[Translation]

The establishment of the board is also consistent with the Inuvialuit Final Agreement of 1984, and the Tlicho Land Claim and Self-Government Agreement of 2005; the other two comprehensive land claims in the Northwest Territories.

The access dispute resolution processes that are currently in place were intended only as interim processes until a Surface Rights Board was established. As we say back home, sometimes interim solutions become lasting solutions. However, this will be corrected.

This bill also responds to the 2008 McCrank Report, which stated that one of the regulatory problems in the North was a lack of surface rights legislation to resolve disputes between land owners who did not want to grant access to their lands for development projects.

Le projet de loi établit dans la loi la Commission d'aménagement du Nunavut comme point unique d'évaluation des projets. C'est très important, car cela apportera plus de clarté et de certitude dans le processus d'évaluation environnementale. Cela s'inscrit également dans notre objectif de créer un système d'évaluation environnementale fondé sur le principe voulant qu'il y ait un examen par projet. Ainsi, le régime de réglementation encadrant les grands projets d'exploitation des ressources naturelles, tant au nord qu'au sud du 60^e parallèle, sera parmi les plus efficaces, efficaces et compétitifs au monde.

En outre, la loi proposée, la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, définit clairement les rôles et les responsabilités des divers organismes participant au processus d'évaluation des projets, y compris la Commission d'aménagement du Nunavut, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, les ministères et agences, les ministres responsables, les organismes de réglementation et les promoteurs de projet. La loi établit des délais clairs concernant les décisions clés prises tout au long du processus d'examen des projets. Cela fait en sorte que les projets ne puissent être lancés avant que les approbations appropriées soient accordées, et on met en place des régimes d'inspection, d'application de la loi et de surveillance comme filet de sécurité à l'égard de toutes les décisions prises. Ce ne sont que quelques-unes des améliorations qui permettront d'accroître la certitude et la prévisibilité afin de favoriser la croissance économique à long terme et la création d'emplois sur le territoire.

La partie 2 du projet de loi C-47 établira l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest. Cette mesure remplit l'un des engagements de longue date que le Canada a pris dans le cadre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, conclue en 1992, et de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu, établie en 1994. Les deux ententes établissent expressément la nécessité de créer un office des droits de surface.

[Français]

La création de cet office est aussi en accord avec la Convention définitive des Inuvialuit de 1984, et l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho en 2005, les deux autres accords sur les revendications territoriales globales des Territoires du Nord-Ouest.

Le processus de règlement des litiges sur les droits d'accès qui sont en cours ne devaient être que des mesures provisoires en attendant la création d'un office des droits de surface. Comme on le dit chez nous, parfois provisoire dure longtemps. Or, dans le cas échéant, la situation serait corrigée.

Le projet de loi se veut également une réponse au rapport McCrank, publié en 2008, dans lequel on affirmait qu'un des problèmes du Nord en matière de réglementation avait avoir avec le manque de lois sur les droits de surface permettant de régler les différends entre les propriétaires de terres qui ne voulaient pas donner accès à leurs terres pour la réalisation d'un projet de développement.

[English]

This board is intended to act as a tool of last resort to resolve disputes between holders of surface and subsurface rights requesting access and the owners or occupants of the surface. A dispute would only be heard when a negotiated agreement on terms, conditions and compensation for access cannot be reached by the parties in question.

The board will have the jurisdiction to resolve access disputes throughout the Northwest Territories. It will, on application, make orders related to terms, conditions and compensation only where it has been requested to do so, and only after such rights have been previously issued. In so doing, this board will increase the certainty and predictability for long-term economic growth and job creation in the territory.

Mr. Chair and members of the committee, I want to emphasize that this board does not, nor will it ever, issue any kind of right to surface or subsurface resources. This board also does not have any role in the process or decisions respecting the environmental review and assessment of resource development projects. This board will do one thing and one thing only: It will settle disputes about access to land through a single, clear, balanced and fair dispute settlement mechanism.

The bill also amends the Yukon Surface Rights Board Act to grant immunity from prosecution to board members and employees for decisions made in good faith. It makes board members whose terms have expired eligible to render final decisions on hearings in which they participated, and it allows the board to have its annual audit conducted independently. These changes parallel what currently exists in similar institutions in the North.

Mr. Chair, this bill is the product of working in partnership with the territorial governments, Aboriginal groups and industry to develop a balanced bill that responds to the needs of northerners today and in the future.

In the case of the Nunavut Planning and Project Assessment Bill, it includes valuable input from the Nunavut Legislative Working Group, a group of representatives from the federal government, the Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc., NTI, representatives from the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Impact Review Board, who also acted as advisers. Their technical expertise and experience were great assets to the working group.

Representatives of the mining and oil and gas industries also provided useful suggestions related to maximizing regulatory efficiency and avoiding duplication, achieving clarity and certainty through specific timelines, and consolidating roles and responsibilities among institutions of government.

[Traduction]

Cet office est conçu comme une instance de dernier recours pour résoudre les différends entre les détenteurs de droits de surface et de droits d'exploitation du sous-sol qui demandent un droit d'accès, et les propriétaires et occupants de la surface. Le processus de résolution ne serait lancé que si les parties concernées ne parviennent pas à négocier un accord concernant les conditions d'accès et les indemnités connexes.

L'office sera habilité à résoudre les différends relatifs à l'accès dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Pour ce qui est de la mise en œuvre, l'office délivrera des ordonnances concernant les conditions et les indemnités seulement lorsqu'on le lui demande, et seulement après que de tels droits aient été accordés. Ainsi, cet office permettra d'accroître la certitude et la prévisibilité afin de favoriser la croissance économique à long terme et la création d'emploi sur le territoire.

Monsieur le président, membres du comité, je tiens à préciser que cet office n'accordera jamais de droits de surface ou de droits d'exploitation du sous-sol. De plus, cet office ne joue aucun rôle dans le processus ou la prise de décisions concernant l'évaluation environnementale et l'évaluation des projets d'exploitation des ressources. Cet office ne fera qu'une seule chose : il réglera les différends concernant l'accès aux terres grâce à un seul mécanisme de résolution clair, équitable et juste.

En outre, le projet de loi modifie la Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon pour accorder l'immunité judiciaire aux membres et aux employés de l'office pour des décisions prises de bonne foi. Le projet de loi permet aux membres de l'office dont le mandat est expiré de rendre des décisions finales à l'égard des audiences auxquelles ils ont participé, et il permet à l'office de voir sa vérification annuelle être menée de façon indépendante. Ces modifications s'alignent sur les mesures actuellement en place dans des institutions semblables établies dans le Nord.

Monsieur le président, ce projet de loi est le fruit d'une collaboration avec les gouvernements territoriaux, les groupes autochtones et l'industrie en vue d'élaborer un projet de loi qui répond aux besoins actuels et futurs de la population du Nord.

En ce qui concerne la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, nous avons obtenu l'avis précieux du Groupe de travail législatif du Nunavut, un groupe composé de représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik Inc., ou NTI, de la Commission d'aménagement du Nunavut et de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, qui ont aussi agi comme conseillers. Leur expertise technique et leur expérience étaient un atout de taille pour le groupe de travail.

Des représentants des industries minières, pétrolières et gazières ont également fourni des recommandations utiles pour que la réglementation soit le plus efficace possible, pour éviter les chevauchements, pour assurer la clarté et la certitude grâce à des délais précis, et pour mieux définir les rôles et les responsabilités répartis entre les institutions gouvernementales.

The Northwest Territories Surface Rights Board Bill was also developed in partnership with the Government of the Northwest Territories, Aboriginal groups and industry. As I mentioned earlier, this bill responds to the government's last legislative obligation from the Gwich'in and Sahtu land claims agreements and completes the regulatory regime that was originally envisioned in the Northwest Territories land claims agreements.

In total, over 35 consultation sessions on the Northwest Territories Surface Rights Board Bill were held with 13 Aboriginal groups and governments, the Government of the Northwest Territories and industry organizations. These sessions included groups with and without settled land claims in the Northwest Territories, as well as groups outside of the Northwest Territories with transboundary claims.

The bill before this committee today is a product that reflects the work, the opinions and the positions of many interests and groups across three territories. All parties contributed to produce a bill that meets the needs, I suggest, of the people of Nunavut and the Northwest Territories.

Bill C-47 also responds to the call for action from resource companies and Canadians asking for better coordination, clearly defined time periods for project reviews, more streamlined and predictable review processes, and improved regulatory approvals. Bill C-47 will help make these a reality and, in turn, will contribute to resource wealth and create economic opportunities for individuals and communities that will benefit not only northerners but all Canadians.

I look forward to this committee's review. I would be pleased to respond to any questions that senators may have.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister. We have two previous premiers from the North, Senator Patterson and Senator Sibbeston. I will start with Senator Patterson, please.

Senator Patterson: I appreciate that, Mr. Chair. I would like to welcome the minister. I think this bill presents a model for consultation that is impressive.

Mr. Minister, we have heard a lot about regulatory reform in the North, and I think now it is Nunavut's turn. Could you briefly explain how Bill C-47 fits into the broader northern regulatory reform initiative and what this bill means for future regulatory improvements? I believe there is more ahead for the N.W.T., but this is a major step forward for Nunavut.

La Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest a aussi été élaborée en collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les groupes autochtones et l'industrie. Comme je l'ai dit, ce projet de loi remplit la dernière obligation législative du gouvernement découlant des accords sur les revendications territoriales des Gwich'in et de la population du Sahtu, et il complète le régime de réglementation prévu à l'origine dans les accords sur les revendications territoriales des Territoires du Nord-Ouest.

Au total, 35 séances de consultation au sujet de la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest ont été organisées avec 13 groupes et gouvernements autochtones, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des organisations de l'industrie. Ont participé à ces séances des groupes des Territoires du Nord-Ouest dont les revendications territoriales ont fait l'objet ou non d'un règlement, ainsi que des groupes de l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest ayant des revendications transfrontalières.

Le projet de loi dont est saisi le comité aujourd'hui reflète le travail, les opinions et les positions de nombreux intérêts et groupes dans trois territoires. Toutes les parties ont contribué à l'élaboration d'un projet de loi qui, je crois, répond aux besoins de la population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

Le projet de loi C-47 répond aussi à l'appel à l'action lancé par les sociétés exploitantes de ressources et les Canadiens qui demandent plus de coordination, des délais clairement définis pour les évaluations de projet, des processus d'examen rationalisés et plus prévisibles, et un meilleur processus d'approbation réglementaire. Le projet de loi C-47 concrétisera ces demandes et contribuera ainsi à l'abondance des ressources et à la création de possibilités économique pour la population et les collectivités, ce qui sera bénéfique non seulement pour la population du Nord, mais pour tous les Canadiens.

J'ai hâte que le comité procède à l'examen. Je serais heureux de répondre à toute question que pourraient poser les sénateurs.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Nous sommes en compagnie de deux anciens premiers ministres du Nord, le sénateur Patterson et le sénateur Sibbeston. Veuillez commencer, sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur le président. J'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre. Je crois que ce projet de loi représente un modèle de consultation impressionnant.

Monsieur le ministre, nous avons beaucoup entendu parler de la réforme de la réglementation dans le Nord, et je crois que c'est maintenant au tour du Nunavut. Pourriez-vous expliquer brièvement comment le projet de loi C-47 s'inscrit dans la plus vaste initiative de réforme de la réglementation dans le Nord, et indiquer ce que ce projet de loi représente pour les prochaines améliorations qui seront apportées à la réglementation? Je crois qu'il y a encore d'autres projets pour les Territoires du Nord-Ouest, mais il s'agit là d'un grand pas en avant pour le Nunavut.

Mr. Valcourt: Improving regulatory efficiency and effectiveness in the North has been, as you know, a long-standing commitment of the Government of Canada. This commitment has been demonstrated through a series of actions, including the release of the McCrank report, highlighting regulatory challenges in the North, particularly in the Northwest Territories, and the subsequent May 2010 action plan to improve northern regulatory regimes.

There was the appointment of a chief federal negotiator, Mr. Pollard, to work with stakeholders to consolidate the Mackenzie Valley Land and Water Board structure in the Northwest Territories and the expansion of the 2010 action plan approved in August 2012 and announced in November 2012 by my predecessor to more closely align northern regulatory reforms to the greatest degree possible with Canada's responsible resource development initiatives South of Sixty.

In order to improve regulatory regimes in the North, my department has committed to an ambitious legislative agenda. As I said, in November 2012 the Honourable John Duncan, my predecessor, introduced the first legislative element of the northern regulatory improvement agenda. This bill, Bill C-47, and the department's overall approach with respect to improving the northern regulatory regime has been to mirror, as I said, this responsible resource development initiative as closely as possible, while staying within the framework created through constitutionally protected land claims agreements. That is what is important here.

Senator Patterson: You spoke of the land claims agreements, and I would like to ask about Nunavut. Does Part 1 of the Nunavut Planning and Project Assessment Bill — we have been calling it NUPPAA — within the Northern Jobs and Growth Bill reflect the Nunavut land claims agreement in all respects?

Mr. Valcourt: Absolutely. There are provisions in the bill. When I say "absolutely," I must qualify this. There are provisions in the bill that are not reflected in the agreement, but they are necessary to complete this sound, robust planning and environmental assessment regime.

As a result of this, four sets of provisions in the bill will be required as amendments to the agreement to ensure that the two are consistent. The wording of these claim amendments that will be necessary because of these provisions has been agreed to by officials from the department and NTI and will be enacted by an NTI board resolution and an order-in-council concurrently with the coming into force of this legislation.

M. Valcourt : Comme vous le savez, améliorer l'efficacité et l'efficacité de la réglementation dans le Nord a toujours été un engagement de longue date de la part du gouvernement du Canada. Cet engagement a été mis en œuvre grâce à une série de mesures, y compris la publication du rapport McCrank, qui souligne les difficultés que présente la réglementation dans le Nord, particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, et le plan d'action qui a suivi en mai 2010 pour améliorer les régimes de réglementation dans le Nord.

Il y a eu la nomination d'un négociateur en chef du gouvernement fédéral, M. Pollard, pour travailler avec les intervenants afin de consolider la structure des offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, et le renouvellement du plan d'action de 2010, approuvé en août 2012, et annoncé en novembre 2012 par mon prédécesseur, afin d'aligner le mieux possible les réformes de la réglementation dans le Nord sur les initiatives de développement responsable des ressources proposées au sud du 60° parallèle.

Pour améliorer les régimes de réglementation dans le Nord, mon ministère a mis en place un programme législatif ambitieux. Comme je l'ai dit, en novembre 2012, mon prédécesseur, l'honorable John Duncan a proposé le premier élément législatif du programme d'amélioration de la réglementation dans le Nord. Comme je l'ai dit, ce projet de loi, le projet de loi C-47, ainsi que l'approche globale du ministère concernant l'amélioration du régime de réglementation du Nord visent à s'aligner le mieux possible sur cette initiative de développement responsable des ressources tout en respectant le cadre établi par les accords sur les revendications territoriales garantis par la Constitution. Voilà ce qui importe.

Le sénateur Patterson : Vous avez parlé des ententes sur les revendications territoriales, et j'aimerais poser une question sur le Nunavut. Pour ce qui est de la partie 1 du projet de loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord, qui porte sur la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, que nous avons appelée la LATEPN, est-ce que cela tient compte de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut à tous les égards?

M. Valcourt : Absolument. Il y a des dispositions dans le projet de loi. Quand je dis « absolument », je dois apporter des précisions. Il y a des dispositions dans le projet de loi qui ne se trouvent pas dans l'accord, mais qui sont nécessaires pour compléter ce régime d'aménagement et d'évaluation environnementale rigoureux et bien conçu.

Le projet de loi comprend donc quatre séries de dispositions qui devront être mises en œuvre pour modifier l'accord afin d'harmoniser les deux instruments. Le langage concernant ces modifications à l'accord sur les revendications qui seront nécessaires en raison de ces provisions a été approuvé par des fonctionnaires du ministère et par la NTI, et il sera mis en place au moyen d'une résolution du conseil de la NTI et d'un décret lorsque cette loi entrera en vigueur.

In the unlikely event of an inconsistency or conflict between any federal, territorial and local government laws and the agreement, the agreement prevails to the extent of the inconsistency or conflict as stated in clause 3 of the bill.

Senator Sibbeston: Mr. Minister, you will be glad to know that I am satisfied with the information you have provided in response to NTI's concerns. I think they brought some 51 amendments before the committee a few days ago. As I look at them and at the government's response, I see there are some differences of views and opinions in certain parts of the legislation, but they are not so gross or obvious that the legislation could not go forward in its current state. That is good to know. In particular, the Inuit have the assurance that if in any case there is any discrepancy, the land claims agreement prevails. They have some security in that regard.

NTI and others have expressed concern about the negotiations for implementation funding for the commission and board for the next 10 years. The implementation contract specifies that the negotiations were to have started in June 2012 and continue for a full year. We have two more months until that period expires and there have been no negotiations yet. You have not appointed a negotiator, and there is no negotiation going on.

The matter of the Crown's honour is always at issue in situations like that, where there are provisions in an agreement for you to do this, but you do not do it. What assurance can you give us that negotiations will occur within the time period provided?

Mr. Valcourt: One thing you can be sure of is that the activities of these groups will not be affected by the lack of resources. It is planned that these negotiations will be engaged in very soon — I am thinking in the month of June — in order to negotiate for the implementation provision for the next 10 years. That will take place. I do not think this really has to do with a provision of the bill. The implementation provisions of the agreement remain in place and we shall, of course, respect our obligations thereunder.

Senator Sibbeston: An issue has been raised by witnesses who have come before us, particularly Elizabeth Copland, who is on the board dealing with impact. She raised the matter of funding for participants who would present their views to the board. I think they are interested to know just how the government will approach that and whether there will indeed be specific funding for participation.

Mr. Valcourt: Currently there is no delegated program for funding participants in the environmental assessment process in Nunavut, although some funding programs through the Canadian Northern Economic Development Agency may be able to assist some participants. The Department of Aboriginal Affairs and Northern Development has for some projects been able to provide funding for some participants, but not on a predictable and sustainable basis.

Dans le cas peu probable d'une incompatibilité ou d'un conflit entre l'accord et des lois fédérales, territoriales et locales, c'est l'accord qui prime, comme l'indique l'article 3 de la loi.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur le ministre, vous serez heureux d'apprendre que je suis satisfait de l'information que vous avez donnée pour répondre aux préoccupations de la NTI. Je crois qu'elle a proposé quelque 51 amendements au comité il y a quelques jours. En examinant ces amendements et la réponse du gouvernement, je vois certaines opinions divergentes concernant certaines parties du projet de loi, mais ces divergences ne sont pas flagrantes au point où on ne pourrait pas aller de l'avant avec la version actuelle du projet de loi. C'est encourageant. Par ailleurs, les Inuits ont l'assurance que, s'il y a un écart quelconque, c'est l'accord sur les revendications territoriales qui prime. Ils ont une certaine garantie à cet égard.

La NTI et d'autres ont exprimé des craintes concernant les négociations entourant les fonds de mise en œuvre destinés à la commission et à l'office pour les 10 prochaines années. L'accord de mise en œuvre précise que les négociations devaient commencer en juin 2012 et s'étendre sur une année complète. Il reste deux mois avant que cette période se termine, et il n'y a toujours pas eu de négociation. Vous n'avez pas nommé un négociateur, et il n'y a aucune négociation en cours.

L'honneur de la Couronne est toujours en jeu lorsqu'on n'applique pas les dispositions d'un accord. Quelle assurance pouvez-vous nous donner que les négociations auront lieu dans les délais prévus?

M. Valcourt : Ce dont vous pouvez être certain, c'est que les activités de ces groupes ne seront pas touchées par le manque de ressources. Il est prévu que ces négociations seront entamées très bientôt — au mois de juin, je crois — afin de négocier les termes de la mise en œuvre pour les 10 prochaines années. C'est ce qu'on fera. Je ne crois pas que cela ait à voir avec une disposition du projet de loi. Les dispositions concernant la mise en œuvre de l'accord demeurent, et il est évident que nous respecterons nos obligations à cet égard.

Le sénateur Sibbeston : Des témoins, dont Elizabeth Copland, qui fait partie de la commission qui se penche sur les répercussions, nous ont parlé d'un problème. Mme Copland a parlé du financement pour les participants qui voudraient donner leur avis à la commission. Je crois qu'ils veulent savoir comment le gouvernement s'y prendra, et s'il y aura effectivement du financement pour la participation.

M. Valcourt : À l'heure actuelle, il n'y a pas de programme consacré au financement pour les participants au processus d'évaluation environnementale au Nunavut, mais certains programmes de financement mis en œuvre par l'Agence canadienne de développement économique du Nord pourraient aider certains participants. Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord a été en mesure de fournir du financement à des participants pour certains projets, mais pas de façon prévisible et durable.

As you may know, the bill provides the ability to make a regulation to establish a funding program to facilitate public participation in project reviews. I recently wrote a request for participating funds. I indicated that for these participants, they should take this into account in the budget that they give to me, and they should go and visit those participants. Instead of having a program to indemnify or reimburse or pay participants to come in, they should, in their own process, budget for them to go and meet the participants.

It is always a question of funding. The bill contemplates a regulation that if ever funding could be secured in the longer term, the department could move quickly to establish a program in regulation.

Senator Mitchell: It is unique in this arrangement that there will be penalties for infractions of land use planning codes, regulations and so on. It is unique to the extent that it is not, to my knowledge, apparent anywhere else in Canada, and it is quite enlightened. Could you just emphasize that and give us some perspective on why that was done?

Mr. Valcourt: The simplest reason it is there is to show how important it is and that these land use plans be respected. When we talk about responsible development, this is not a free-for-all. If there is a land use plan in effect, it has to be respected. Industry, as any other stakeholders who have an interest in pursuing activities on those territories, must realize that they must respect the will and the laws that are in place there. It goes to the seriousness we ascribe to respecting the will and the decisions that northerners make on their land.

Senator Mitchell: Another question concerns your power to appoint members of the Northwest Territories Surface Rights Board. It is apparent that that is your decision and that it does not include any kind of structured or official participation of Aboriginal land claim signatories. Could you tell us why that decision was made and what, more generally, the process of nominations will be to ensure they will be open and transparent?

Mr. Valcourt: The fundamental reason is that this is a quasi-judicial body. This is not a co-management board, and that is why you do not have groups represented or mandated to be represented there.

This is the “why.” As to the “how,” the bill provides for the minimum and maximum number of people who can be appointed, along with those who can be substituted in case someone cannot act. The process is that it is the minister’s nomination, but people will offer their services, I am sure, to serve on that board. You want individuals with a good knowledge of the environment, the circumstances, the land and the people, and who know about the

Comme vous le savez peut-être, le projet de loi permet de mettre en place un règlement pour établir un programme de financement afin de faciliter la participation de la population à l’examen des projets. J’ai récemment demandé la mise en place d’un fonds de participation. J’ai indiqué que le budget qu’on m’accorde devrait tenir compte de ces participants, et qu’il faudrait aller rendre visite à ces derniers. Au lieu de mettre en place un programme pour indemniser, rembourser ou payer les participants, on devrait, dans le cadre du processus propre à l’organisation, prévoir un budget pour aller rencontrer les participants.

C’est toujours une question de financement. Le projet de loi prévoit la mise en place d’un règlement grâce auquel le ministère pourrait rapidement établir un programme, advenant la possibilité d’obtenir un financement à long terme.

Le sénateur Mitchell : Il est particulier que ces mesures prévoient des pénalités notamment pour des infractions aux codes et aux règlements en matière d’aménagement du territoire. C’est particulier dans la mesure où, à mon sens, on ne voit cela nulle part ailleurs au Canada, et c’est plutôt judicieux. Pourriez-vous en dire plus à ce sujet, et expliquer le pourquoi de cette proposition?

M. Valcourt : La raison la plus simple, c’est que nous voulions démontrer l’importance de cette question et du respect des plans d’aménagement du territoire. Lorsqu’on parle de développement responsable, ce n’est pas chacun pour soi. S’il y a un plan d’aménagement du territoire en vigueur, il faut le respecter. Comme tous les autres intervenants qui trouvent un intérêt à mener des activités sur ces territoires, l’industrie doit savoir qu’elle a l’obligation de respecter la volonté et les lois locales. Cela montre que nous voulons sérieusement respecter la volonté et les décisions que la population du Nord impose à l’égard de ses terres.

Le sénateur Mitchell : J’ai une autre question au sujet de votre pouvoir de nommer les membres de l’Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest. Il semble que c’est vous qui décidez, et qu’il n’y ait aucune autre sorte de participation structurée ou officielle de la part des signataires des accords sur les revendications territoriales des Autochtones. Pourriez-vous nous dire pourquoi cette décision a été prise, et comment, en général, on s’assurera que le processus de nomination est ouvert et transparent?

M. Valcourt : La raison fondamentale, c’est qu’il s’agit d’un organisme quasi judiciaire. Ce n’est pas un conseil de cogestion, et c’est pour cela qu’il n’y a pas de groupes représentés ou qui doivent y être représentés.

Voilà pour le pourquoi. Pour ce qui est du comment, le projet de loi établit le nombre minimal et le nombre maximal de personnes qui peuvent être nommées, et contient des dispositions concernant le remplacement d’une personne qui ne peut pas s’acquitter de ses fonctions. Quant au processus, c’est le ministre qui fait les nominations, mais je suis certain qu’il y aura des gens qui offriront leurs services pour siéger au sein de cet office. Il faut

territory. This is what will guide this appointment process. It is to the advantage of the minister to appoint the best possible candidates who can get this board to be effective and efficient. I guess that is the process that will be followed.

[Translation]

Senator Massicotte: This is an important bill for a significant part of our country. Your support and recognition of this sector are greatly appreciated.

We have heard a number of witnesses who made very detailed recommendations. You also responded to some of these suggestions in a very detailed way. The important thread in these comments, despite not necessarily being addressed in the bill, is funding. I know that funding is not included in the legislation. However, we see that the concern remains the same. You must admit that no matter how many recommendations are made or how many organizations are in place, without funding the work cannot be done. The witnesses suspect that you, as the government, are in a position to make a quasi-unilateral decision because you have more leverage. The one who pays is often in a better position at the negotiating table than the one who receives. The concern is that the funding will not be adequate. However, it is very important to understand that this measure affects many people and many projects.

What assurances can they get? I know that negotiations have not reached that stage, but is there a sincere intention to ensure that the funding is adequate? How can we get a bit of certainty?

Mr. Valcourt: In the 15 years that these boards have been around, funding has never been denied or caused any real problems, on the contrary. Basic funding is approved according to budgets submitted to the minister and approved. When the circumstances produce a greater workload, for instance if the number of projects to be evaluated or the workload increases because of demand, then we respond accordingly.

The best gauge of the future is the past. So far, we have not had any problems in terms of funding. However, I must point out that we advocate efficiency. The resources come from taxpayers. Even in the North we have to be efficient, productive and, wherever possible, very respectful of taxpayers' money, but our experience so far has been positive and if the past is any indication of the future, then there is no problem.

Senator Massicotte: My colleague is proposing participant funding. People wanted explanations. You responded by saying that a mechanism is already in place and you are suggesting that we make a recommendation.

des personnes qui connaissent bien l'environnement, les circonstances, les terres, la population et le territoire. Voilà ce qui guidera ce processus de nomination. Il est dans l'intérêt du ministre de nommer les candidats les plus aptes à rendre l'office efficace et efficient. Je suppose que c'est le processus qui sera suivi.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Ce projet de loi revêt une importance pour une bonne partie de notre pays. Votre appui et votre connaissance de ce secteur sont très appréciés.

Nous avons entendu plusieurs témoins, qui ont fait des recommandations très détaillées. Vous avez répondu aussi de façon très détaillée à certaines de ces suggestions. Le point important qui ressort de ces commentaires, malgré qu'il ne soit pas nécessairement dans le projet de loi, c'est le financement. Je sais que le financement ne fait pas partie de la législation. On remarque toutefois que ce souci est toujours le même. Il faut admettre que, malgré toutes les recommandations et les organismes en place, sans un financement adéquat, le travail ne peut se faire. Les témoins soupçonnent que vous, en tant que gouvernement, avez l'avantage de décider de façon presque unilatérale, car votre pouvoir de négociation est supérieur. Celui qui paye est souvent mieux placé pour négocier que celui qui reçoit. Le souci est que le financement ne serait pas adéquat. Cependant, il est très important de comprendre que cette mesure touche bien des gens et plusieurs projets.

Quelle assurance peuvent-ils recevoir? Je sais que les négociations ne sont pas rendues à ce stade, mais y a-t-il une intention sincère de s'assurer que c'est adéquat? Comment recevoir un peu de certitude?

M. Valcourt : L'expérience, depuis l'avènement de ces commissions qui existent depuis 15 ans, et la question du financement n'ont jamais fait l'objet d'un refus ou de véritables problèmes, au contraire. Le financement de base est approuvé selon les budgets soumis au ministre et qui sont approuvés. Mais en tout temps, lorsque les circonstances exigent une charge de travail supplémentaire par exemple, si le nombre de projets à être évalués ou que la charge de travail est augmentée par la demande, on répond en conséquence.

On dit souvent que le gage de l'avenir est le passé. Jusqu'à maintenant, on n'a jamais vu de situation problématique au plan du financement. Il faut toutefois admettre qu'on prêche pour l'efficacité. Les ressources sont soutenues par les payeurs de taxe. Même si on est dans le Grand Nord, on se doit d'être efficaces, d'être productifs et, autant que possible, très respectueux de l'argent des contribuables, mais notre expérience jusqu'à présent est positive et si le passé est gage de l'avenir, il n'y a pas de problème à ce sujet.

Le sénateur Massicotte : Mon collègue propose un financement des participants. On a été cherché des explications. Vous avez répondu à la demande et vous dites qu'un mécanisme est déjà en place et vous nous suggérez de faire la recommandation.

The program consists more so of covering the transportation costs for the witnesses. If we do not have more structured funding, these people will not even have the expertise to contribute to these boards. The legislation and other programs in place allow it.

Is there no way to create something for this board to be more structured, more secure, more reassuring?

Mr. Valcourt: It is true that the Canadian Environmental Assessment Act includes a financial aid program for participants, but it no longer applies to Nunavut.

As I was saying to Senator Sibbeston, there is no longer a program devoted to funding participants of the environmental assessment process in Nunavut.

As I pointed out, the bill before you offers the possibility of creating a regulation in order to implement financial aid to help the public participate in project reviews.

For now, no such regulation is being drafted since no reliable or sustainable source of funding has been determined to support us. You know the financial situation we are in, the challenges we are facing. The legislation allows it and in the event that ongoing funding becomes available for the long term, we could quickly implement a program through a regulation. We will be able to do that, but we currently do not have the resources.

I recently wrote to the chair of the Nunavut Impact Review Board. I had the same request and in my letter I invited her to go to the mountain instead of having the mountain come to her. It is much easier for her to find participants who can contribute to their process than to have a program that has them all come to her. That is what I proposed as a reasonable stop-gap alternative. It might work quite well.

Senator Massicotte: If they make the request in their budget, are you open to considering it?

Mr. Valcourt: I asked them to travel. Not the participants, but them. Let them travel around if they must to meet the participants and hear what they have to say.

Senator Massicotte: They are looking for funding that covers more than just transportation costs. They want funding for expertise preparation, for example.

Mr. Valcourt: From what I understood, this may include funding for preparation. As I said, Bill C-47 would provide a framework for rules on participants.

I am being candid with you. I currently do not have the funds or the budget for that or any plans to draft such rules. If we can find ongoing funding in the future, then we could adopt the rules and the authority will be in the legislation.

Un programme consiste davantage qu'à payer les frais de transports pour recevoir les témoins. Si on n'a pas un financement plus structuré, ces gens n'auraient même pas l'expertise pour apporter une contribution à ces commissions. La loi et d'autres programmes en place le permettent.

N'y a-t-il pas une façon de créer quelque chose pour cette commission qui soit plus structurante, plus sécuritaire, plus rassurant?

M. Valcourt : C'est vrai que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale prévoit un programme d'aide financière aux participants, mais elle ne s'applique plus au Nunavut.

Comme je l'ai dit au sénateur Sibbeston, il n'existe aucun programme consacré au financement des participants au processus d'évaluation environnemental au Nunavut.

Comme je l'ai indiqué, le projet de loi dont vous êtes saisi offre la possibilité de créer un règlement afin de mettre en place un programme d'aide financière pour faciliter la participation du public aux examens de projet.

Pour l'instant, un tel règlement n'est pas en cours d'élaboration puisqu'aucune source fiable ou durable de financement n'a été déterminée pour nous appuyer. Vous connaissez la situation fiscale dans laquelle nous nous trouvons, les défis auxquels nous faisons face. La loi le permet et s'il advient qu'un financement permanent soit disponible à long terme, on pourra agir rapidement pour mettre en place un programme par voie de règlement. On pourra le faire, mais actuellement, on n'a pas ces ressources.

J'ai écrit dernièrement à la présidente du Nunavut Impact Review Board. J'avais la même demande et je l'ai invitée dans ma correspondance à aller vers la montagne au lieu de faire venir la montagne vers elle. C'est plus facile pour eux d'aller voir où sont les participants qui peuvent contribuer à leur processus que d'avoir un programme qui les fait tous venir. C'est ce que j'ai offert comme alternative entre-temps et cela pourrait être raisonnable et très bien fonctionner.

Le sénateur Massicotte : S'ils font la demande dans leur budget, êtes-vous ouvert à le considérer?

M. Valcourt : Je leur ai demandé de se déplacer. Pas les participants, mais eux. Qu'ils se déplacent à l'extérieur s'ils doivent le faire pour rencontrer et entendre les participants.

Le sénateur Massicotte : Ils recherchent des fonds qui couvrent au-delà des frais de transport, pour la préparation de l'expertise par exemple.

M. Valcourt : Ce que j'ai compris c'est que cela peut inclure des fonds pour la préparation. Comme je l'ai dit, le projet de loi C-47 permet l'adoption d'un règlement pour les participants.

Je suis candide avec vous. À l'heure actuelle, je n'ai pas de fonds ni de budget identifié pour cela ni de plan pour élaborer un pareil règlement. Si on peut trouver des sources de financement durables à l'avenir, on pourra à ce moment-là adopter le règlement et l'autorité sera dans la loi.

Senator Massicotte: I will move on to the Northwest Territories. This morning we heard a presentation on surface rights by an organization called Alternative North. It was not legal presentation, but rather a presentation by those in the know. These people believe that the proposed bill should not affect the power of the municipalities, that the municipalities should continue to have this surface right that already exists and not be subject to this law. That seems reasonable to me, but surely there is a reason why it is not like that. Can you clarify?

Mr. Valcourt: There was a provision for municipalities. I believe this had been discussed at the municipalities. In these situations, the lands within municipal boundaries would be considered under the bill as non-designated land. If the land is owned or occupied, if it is considered non-designated, but someone has a right to it, even if it is within the municipality, there is a right of access.

Senator Massicotte: The rules of the municipalities are irrelevant for defining these rights? If there are private property rights, then I agree, the law is clear, but the municipality is responsible for zoning, usage rules, nuisance laws and more.

Mr. Valcourt: Yes. I would ask Ms. Vézina to answer your question.

Camille Vézina, Manager, Legislation and Policy, Northern Affairs, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: The bill applies to municipalities and this was discussed with the Government of the Northwest Territories. They agreed to have this apply to the municipalities. The thing that was suggested by the group that you mentioned is not something the Government of the Northwest Territories wanted to see. According to them, the municipal boundaries would be, as the minister said, considered non-designated lands and only if there is an owner or an occupant would there be an application to the board.

It might be important to note that this process already exists. We are not changing the application.

[English]

Senator Wallace: As you pointed out, Mr. Minister, the focus of the portion of Bill C-47 that relates to Nunavut is to create opportunities for new economic growth in Nunavut while at the same time having a proper balance with environmental protection. You described very well the certainty that hopefully the bill would present and said that it would encourage investors to continue to come forward in the Nunavut area. Are there particular aspects of the bill that would relate to the enhancement or protection of the environment in Nunavut that you would care to comment on?

Le sénateur Massicotte : Je vais passer aux Territoires du Nord-Ouest. Nous avons reçu une présentation ce matin d'un organisme qui s'appelle Alternative North où on parle des droits de surface. Ce n'est pas une présentation juridique, c'est plutôt des gens du coin qui se connaissent. Ces gens croient que le projet de loi proposé ne devrait pas affecter le pouvoir des municipalités, que les municipalités devraient continuer d'avoir ce droit de surface qui existe déjà et ne pas être assujéti à cette loi. Cela m'apparaît raisonnable, mais il y a certainement une raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point?

M. Valcourt : En ce qui a trait aux municipalités, il y avait une provision. Cela avait été discuté aux municipalités il me semble. Dans ces situations, les terres situées dans les limites d'une municipalité sous le projet de loi seraient considérées comme des terres non désignées. Si elles comptent un propriétaire ou un occupant, si elles sont considérées comme des terres non désignées, mais quelqu'un a un droit, même si c'est à l'intérieur de la municipalité, il y a un droit d'accès.

Le sénateur Massicotte : Les règlements des municipalités ne sont pas pertinents pour définir ces droits? S'il y a un droit de propriété privé, je suis d'accord, la loi est claire, mais la municipalité assume les règles de zonage, d'utilisation, les règles de nuisance et autres.

M. Valcourt : Oui. Je demanderai à Madame Vézina de répondre à votre question.

Camille Vézina, gestionnaire, Législation et Politiques, Affaires du Nord, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Le projet de loi s'applique dans les municipalités et cela a été discuté avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ils étaient d'accord pour que cela s'applique dans les municipalités. Ce qui a été suggéré par le groupe que vous mentionnez, ce n'est pas quelque chose que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest voulait voir. Selon eux, les limites des municipalités seraient comme le ministre l'a indiqué, considérées comme des terres non désignées et seulement lorsqu'il y aurait un propriétaire ou un occupant, il y aurait une application à l'office.

Il peut être important de noter que ce processus existe déjà. On ne change donc pas l'application.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : Comme vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, la partie du projet de loi C-47 qui concerne le Nunavut vise à créer de nouvelles possibilités de croissance économique au Nunavut, et à concilier cela avec la protection de l'environnement. Vous avez très bien parlé de la certitude que souhaite apporter le projet de loi, et vous avez dit que cela encouragerait les investisseurs à continuer de s'intéresser à la région du Nunavut. Voudriez-vous parler de certains aspects particuliers du projet de loi qui viseraient à améliorer ou à protéger l'environnement au Nunavut?

Mr. Valcourt: The provisions concerning the impact review board build on the experience of the last 15 years in accordance with the land claims agreement. I stand to be corrected by officials, but I do not think that we have added much except to bring it into line, as much as possible, with what we have South of Sixty. We do not want to create a two-tier system where the competitive advantage of doing business South of Sixty will stall the economic development in Nunavut. These are all changes that have been agreed to by the stakeholders. The responsible development philosophy that we have espoused and are trying to implement is omnipresent in the bill.

Senator Wallace: With regard to the part of the bill that relates to the Northwest Territories and the surface rights portion of that, I understand that a number of land claims agreements have not been settled and are still ongoing. Could you comment on how the bill would impact, if at all, the continuation of the negotiations to settle those land interests?

Mr. Valcourt: As you know, we have non-designated areas, which are the unsettled areas, that are Crown lands, and the Crown inherently consents to surface access. For example, when issuing a permit for subsurface rights under another act of Parliament, there is no dispute that can be raised to the Northwest Territories Surface Rights Board. In the situation where there is an owner or occupant, a leaseholder of lands that is not part of a settled land claim agreement, a dispute could be heard by the board. Therefore, the act would not impact land claims negotiations as it would not be within the board's jurisdiction on unsettled land claims areas unless there is an owner or an occupant of those lands. Another portion of the bill provides that if other settlements are being reached, the new agreement can ask that this act be reviewed in order to conform with the new agreement or new settlement. I think we have covered all the bases there.

Senator Wallace: Thank you, Mr. Minister.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister. You have been very forthright and frank with us, and we appreciate that. Thank you for your time and that of your staff tonight. We have no further questions. We appreciate the opportunity to talk to you about this bill.

(The committee adjourned.)

M. Valcourt : Les dispositions concernant la Commission chargée de l'examen des répercussions se fondent sur l'expérience acquise au cours des 15 dernières années à l'égard des accords sur les revendications territoriales. À moins d'avis contraire de la part de fonctionnaires, je ne crois pas que nous en ayons fait beaucoup plus à cet égard, à part faire en sorte que les mesures s'alignent le plus possible sur ce qui se fait au sud du 60^e parallèle. Nous ne voulons pas créer un système à deux vitesses où l'avantage compétitif au sud du 60^e parallèle retarderait le développement économique au Nunavut. Toutes ces modifications ont été approuvées par les intervenants. La philosophie de développement responsable que nous avons adoptée et que nous essayons de mettre en œuvre est omniprésente dans le projet de loi.

Le sénateur Wallace : En ce qui concerne la partie du projet de loi relative aux Territoires du Nord-Ouest et aux droits de surface, je crois qu'un certain nombre d'accords sur les revendications territoriales n'ont pas été réglés et sont encore en instance de règlement. Pourriez-vous nous dire comment le projet de loi influencerait, le cas échéant, la suite des négociations visant à régler ces revendications territoriales?

M. Valcourt : Comme vous le savez, il y a des terres non désignées, qui sont des terres où les revendications n'ont pas été réglées. Ce sont des terres appartenant à la Couronne pour lesquelles cette dernière consent habituellement à accorder l'accès par voie terrestre. Par exemple, lorsqu'il s'agit de délivrer un permis pour accorder des droits d'exploitation du sous-sol au titre d'une autre loi du Parlement, aucun différend ne peut être soumis à l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest. Dans un cas où il y aurait un propriétaire, un occupant, ou un titulaire de domaine à bail qui n'est pas visé par un accord sur les revendications territoriales ayant fait l'objet d'un règlement, un différend pourrait être soumis à l'office. Par conséquent, la loi ne toucherait pas les négociations concernant les revendications territoriales, car l'office n'aurait pas le mandat de se prononcer sur des terres visées par des revendications territoriales non réglées, à moins qu'il y ait un propriétaire ou un occupant de ces terres. Une autre partie du projet de loi prévoit que, si d'autres règlements sont conclus, le nouvel accord peut commander un examen de cette loi afin qu'elle soit conforme au nouvel accord ou au nouveau règlement. Je crois que nous avons couvert toutes les possibilités.

Le sénateur Wallace : Merci, monsieur le ministre.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Vous avez été très direct et franc avec nous, et nous l'apprécions. Nous vous remercions, ainsi que votre personnel, de nous avoir consacré du temps ce soir. Nous n'avons pas d'autres questions. Nous sommes heureux d'avoir pu parler de ce projet de loi avec vous.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, May 9, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts, met this day, at 9:04 a.m., to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld, I represent the province of British Columbia and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers across the country watching on television. I will now ask senators to introduce themselves. I will begin by introducing the deputy chair, Senator Grant Mitchell from Alberta.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette, New Brunswick.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Unger: Betty Unger, Alberta.

Senator Raine: Nancy Greene Raine, B.C.

The Chair: I would also like to introduce our staff, beginning with the clerk Lynn Gordon, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Mark LeBlanc.

Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts, was referred to our committee on April 16, 2013. Honourable senators will recall that we heard from the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, the Honourable Bernard Valcourt, and officials from his ministry, the Governments of Nunavut and the Northwest Territories, the Canadian Association of Petroleum Producers, the Mining Association of Canada, Nunavut Tunngavik Incorporated and the Nunavut Impact Review Board. We also received a written submission from Alternatives North.

OTTAWA, le jeudi 9 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, qui a été saisi du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois, se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, pour l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld, je représente la province de la Colombie-Britannique et je suis le président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public qui sont dans la salle et à tous ceux qui, partout au pays, nous regardent à la télévision. Je vais maintenant demander aux sénateurs de se présenter. Je vais tout d'abord vous présenter le vice-président, le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le président : J'aimerais aussi vous présenter les membres de notre personnel : Lynn Gordon, notre greffière, et Sam Banks et Mark LeBlanc, nos analystes de la Bibliothèque du Parlement.

Le 16 avril 2013, notre comité a été saisi du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois. Les honorables sénateurs se souviendront que nous avons entendu le témoignage du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, l'honorable Bernard Valcourt et des représentants de son ministère, du gouvernement du Nunavut, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, de l'Association minière du Canada, de Nunavut Tunngavik Incorporated et de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions. Nous avons également reçu un mémoire écrit d'Alternatives North.

This is a rather technical bill. As we have heard many times, it has been 10 years in the making and is the result of a process that has been described as a model for consultation. We are now at a stage where we will begin going through the bill clause by clause.

Before we do this, I would like to remind members around the table that if at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification and we will find that for you.

As chair I will do my utmost to ensure all senators wishing to speak have an opportunity to do so. For this, however, I will depend on your cooperation and will ask all of you to keep your remarks to the points and as brief as possible.

Finally, I wish to remind all honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the result of a voice vote or a show of hands I will request a roll-call vote, which provides clear results.

In the interests of time I ask members around the table, if they are agreeable, to agree to the grouping of clauses as set out in the table of provisions of the bill, Part 1 and Part 2. Are we agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Before starting, are there any questions? Seeing none, we will begin.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-47, An Act to enact the Nunavut Planning and Project Assessment Act and the Northwest Territories Surface Rights Board Act and to make related and consequential amendments to other Acts?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Part 1, containing clauses 2 to 10, pages 1 to 123, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Part 2, containing clause 11, carry? Those are pages 123 to 164. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the related amendments to the Yukon Surface Rights Board Act, clauses 12 to 16 on pages 164 and 165, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the consequential amendments of clauses 17, 18 and 19 carry? That is on page 166.

Il s'agit d'un projet de loi assez technique. Comme on nous l'a dit souvent, on le prépare depuis 10 ans et il est le résultat d'un processus qu'on a décrit comme étant un modèle de consultation. Nous sommes maintenant à l'étape de l'étude article par article.

Avant d'entamer l'étude, j'aimerais vous rappeler que si vous avez des questions sur le processus, n'hésitez pas à les poser à n'importe quel moment, et nous trouverons les renseignements nécessaires.

En tant que président, je ferai tout mon possible pour veiller à ce que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole aient l'occasion de le faire. Toutefois, j'aurai besoin de votre coopération et je vous demande de faire des commentaires aussi concis et brefs que possible.

Enfin, j'aimerais rappeler à tous les honorables sénateurs que si le résultat d'un vote de vive voix ou d'un vote à main levée n'est pas clairement établi, je demanderai un vote par appel nominal, car les résultats sont sans équivoque.

En raison des contraintes de temps, je demande aux membres du comité d'accepter que l'on regroupe des articles de la façon dont ils sont présentés dans la partie 1 et la partie 2 de la table analytique du projet de loi. Les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Avant de commencer, y a-t-il des questions? Étant donné qu'il n'y en a aucune, nous allons commencer.

Est-il convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-47, Loi édictant la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut et la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et apportant des modifications connexes et corrélatives à certaines lois?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : L'étude de l'article 1, le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : Oui.

Le président : La partie 1, articles 2 à 10, pages 1 à 123, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : La partie 2, article 11, pages 123 à 164, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Les modifications connexes à la Loi sur l'office des droits de surface du Yukon, articles 12 à 16, pages 164 et 165, sont-elles adoptées?

Des voix : D'accord.

Le président : Les modifications corrélatives, articles 17, 18 et 19, page 166, sont-elles adoptées?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 20 carry? That is on page 167.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that I report the bill to the Senate?

Senator Ringuette: Chair, I do not want to be the devil's advocate here, but could we put a remark or a comment in regard to the fees?

Unfortunately I was in the Senate when the minister and the department were here. However, I think there may be an issue and perhaps we should make a comment to the department that they should provide information to the different entities in relation to the possibility and means of setting fees for the services that any developer may need in order to get agreement to further their exploration.

You will remember that I inquired in relation to fees and royalties. They are not collecting fees right now; they are only relying on the federal government with regard to the money they have to work with. Just like in other areas of the country, there are user fees in relation to environmental assessment and so forth.

I think the department should provide assistance and information, and maybe it is a way for them to have the necessary funds and also a way for the federal government not to be the sole provider of these funds for the operation of those entities.

The Chair: Senator Patterson has been highly involved in the negotiations on this. Could I ask for your opinion here?

Senator Patterson: Senator Ringuette, I believe, is referring to the submissions we got from the Nunavut Impact Review Board, which is the main environmental review board in Nunavut, and probably the most important board in this bill. We did hear evidence that the surface rights tribunals that are provided for in Yukon and N.W.T. have been rarely used; that issue has rarely come up and probably will be rarely used.

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 20, page 167, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'annexe est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, je ne veux pas jouer l'avocat du diable, mais pourrions-nous ajouter un commentaire à l'égard des frais?

Malheureusement, j'étais au Sénat lorsque le ministre et les représentants du ministère ont comparu devant le comité. Toutefois, je pense qu'il pourrait y avoir un problème et que nous devrions suggérer au ministère de fournir des renseignements aux différentes entités en ce qui concerne la possibilité et les moyens de fixer des frais pour les services dont les promoteurs pourraient avoir besoin pour l'approbation de leurs futures activités d'exploration.

J'aimerais vous rappeler que j'ai posé des questions sur les frais et les redevances. On ne perçoit pas de frais actuellement; on s'appuie seulement sur le gouvernement fédéral pour l'argent dont on dispose. Tout comme dans d'autres régions du pays, il y a des frais d'utilisation liés aux évaluations environnementales, et cetera.

Je crois que le ministère devrait offrir de l'aide et des renseignements, et il s'agit peut-être d'une façon d'avoir les fonds nécessaires, et également une façon qui permettrait au gouvernement fédéral d'éviter d'être le seul pourvoyeur de fonds pour les activités de ces entités.

Le président : Le sénateur Patterson a activement participé aux négociations à cet égard. Pouvons-nous avoir votre avis sur la question?

Le sénateur Patterson : Je crois que la sénatrice Ringuette fait référence aux mémoires que nous avons reçus de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, la commission d'évaluation des répercussions environnementales principale du Nunavut, et probablement la commission la plus importante en ce qui concerne le projet de loi. Nous avons entendu des témoignages selon lesquels on a rarement eu recours aux tribunaux des droits de surface du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; ce problème s'est rarement posé et ces tribunaux seront probablement rarement utilisés.

However, the Nunavut Impact Review Board did make strong presentations to the committee that there would be increased costs arising from the implementation of this bill and that they had a lot on their plate with all the developments that are going on, and they were concerned about funding. To that extent, I think the honourable senator has hit on an issue that will be important in the implementation of the bill.

We also heard, though, in their evidence, that they are in negotiations with the department on fees. An implementation panel was set up under the land claim that they are actively negotiating with on the question of resources for the board. I believe it is fair to say that the subject of the costs of implementing the bill is not in the bill before us. The budget for the board is the department's responsibility.

I know as well that some consideration has been given to the possibility of finding a way for industry to pay. That is a model that I believe is used in Alaska, where developers pay costs towards the environmental process. However, so far that has not been done in Canada. The problem is that I believe there can be an appearance of conflict if the developer is paying for the regulatory process, directly or indirectly.

While I think the issue is important, and it is appropriately raised here as we are about to approve the bill, I am not sure that we have anything before us in evidence from the committee that would suggest that process, what I would call a user pay process. I do not believe there is any evidence that the committee has heard, and I do not believe the Nunavut Impact Review Board suggested that. They said the minister and the department has to fund the implementation process. They did not say industry should fund it.

I am a bit hesitant to support an observation that the committee would make about having industry pay without any evidence having been presented to us by witnesses on that idea.

With all respect to Senator Ringuette, it is noteworthy that this be put on the record. We may, as a committee, have the opportunity to review the implementation of this bill, or indeed review this bill, or be given amendments to consider on this bill. However, I do not think we have had any evidence before us that would justify us putting that idea into, say, an observation at this point, with all respect to Senator Ringuette.

The Chair: I do not think there is a request for an amendment to the bill. I think there is a request for a letter, maybe even from our committee, stating that these are some of the things we heard about funding through fees, which, to be frank, is not uncommon in the province I come from, for industry to pay a fee. I think that

Toutefois, les membres de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ont livré des exposés percutants devant le comité au sujet des coûts supplémentaires engendrés par la mise en œuvre du projet de loi et ils ont dit qu'ils avaient déjà beaucoup à faire avec les activités de développement en cours, et qu'ils étaient préoccupés au sujet du financement. Dans cette mesure, je crois que l'honorable sénatrice a mis le doigt sur un problème qui sera important pendant la mise en œuvre du projet de loi.

Lorsqu'ils ont comparu, ils nous ont également dit que des négociations étaient en cours avec le ministère au sujet des frais. En effet, ils discutent activement avec les membres d'un comité de mise en œuvre qui a été créé dans le cadre des accords de revendication territoriale; ces discussions portent sur la question des ressources pour la commission. Je crois qu'il est juste de dire que la question des coûts engendrés par la mise en œuvre du projet de loi n'est pas dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Le ministère est responsable du budget de la commission.

Je sais aussi qu'on a étudié la possibilité de trouver une façon de faire payer les frais à l'industrie. Il y a un modèle qui, je crois, est utilisé en Alaska, et dans lequel les promoteurs paient des frais liés au processus environnemental. Toutefois, jusqu'ici, cela n'a pas été fait au Canada. Le problème, je crois, c'est qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêt apparent si le promoteur assume les coûts du processus réglementaire, de façon directe ou indirecte.

Même si je pense que la question est importante — et qu'il est approprié de la soulever, car nous sommes sur le point d'adopter le projet de loi —, je ne suis pas sûr que ce processus, que j'appellerai un processus de l'utilisateur payeur, ait été suggéré d'une façon ou d'une autre dans les témoignages. Je ne crois pas que les membres du comité aient entendu de témoignages à cet égard, et je ne crois pas que la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ait suggéré un tel processus. Ses membres ont dit que le ministre et le ministère devaient financer le processus de mise en œuvre. Ils n'ont pas dit que l'industrie devrait le financer.

J'hésite un peu à appuyer une observation faite par les membres du comité qui viserait à proposer que l'industrie paie les frais sans que des témoins aient d'abord abordé la question devant le comité.

Avec tout le respect que je dois à la sénatrice Ringuette, cela devrait être ajouté au compte rendu. En tant que comité, nous pourrions avoir l'occasion d'examiner la mise en œuvre du projet de loi, ou d'examiner le projet de loi, ou d'examiner des amendements au projet de loi. Toutefois, jusqu'ici, avec tout le respect que je dois à la sénatrice Ringuette, je ne crois pas que les témoignages que nous avons entendus justifient que nous communiquions cette idée dans une observation.

Le président : Je ne crois pas qu'il y ait une demande d'amendement en ce qui concerne le projet de loi. Je crois qu'on a demandé d'écrire une lettre, peut-être même de notre comité, qui énoncerait ce que nous avons entendu au sujet du financement par l'entremise de frais. Pour être honnête, cela se fait souvent dans la

ability is there in the bill for government and the impact review board to be able to negotiate those things. We could write a letter of observation to that effect. We cannot tie a financial thing to it because we cannot put a financial thing on the Crown, but we could, I think, write a fairly brief letter.

We would like to report the bill. Is there any other discussion?

Senator Ringuette: Chair, I agree with your suggestion. It is not directly related to clause-by-clause consideration of the bill. I agree with you that maybe our concern could be highlighted in a letter to the minister. I have read the testimony saying that there is no money.

There is an impasse there. What is happening in other jurisdictions in the country with regard to fees to compensate for the operation should be highlighted, and in a letter, if that would be okay.

Senator Patterson: Senator Ringuette is absolutely correct that the costs of implementing this bill and doing it properly was a major issue that was presented to this committee by the Nunavut Impact Review Board, and indeed by the planning commission and the Nunavut Impact Review Board before the House of Commons committee. Therefore, I have no problem in recommending to the steering committee that a letter be drafted on this issue on behalf of the committee to reinforce, with the department and the minister, the need to find ways to properly implement the bill and to cover the costs of the registry and other initiatives required by the bill.

I would say, though, that our letter should reflect what has been presented to us in the evidence by witnesses before this committee.

The Chair: Is everybody agreeable that the steering committee can draft that letter?

Is it agreed that I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much.

(The committee adjourned.)

province d'où je viens, c'est-à-dire que l'industrie doit payer des frais. Je crois que le projet de loi prévoit, pour le gouvernement et pour la commission d'examen des répercussions, la capacité de négocier ces points. Nous pourrions écrire une lettre d'observation à cet égard. Nous ne pouvons pas y inclure une exigence financière, car nous ne pouvons pas imposer d'exigences financières à la Couronne, mais nous pourrions, je crois, écrire une courte lettre.

Nous aimerions faire rapport du projet de loi. Y a-t-il d'autres interventions?

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, je suis d'accord avec votre suggestion. Cela n'est pas directement lié à l'étude article par article du projet de loi. Je suis d'accord avec vous que notre préoccupation pourrait être soulignée dans une lettre au ministre. J'ai lu les témoignages selon lesquels il n'y a pas d'argent.

Nous sommes dans une impasse. On devrait souligner ce qui se fait dans d'autres provinces du pays en ce qui concerne les frais pour compenser les activités du processus, et cela devrait être mentionné dans une lettre, si c'est acceptable.

Le sénateur Patterson : La sénatrice Ringuette a tout à fait raison lorsqu'elle dit que les coûts de mise en œuvre du projet de loi et la façon de procéder représentaient un problème majeur qui a été présenté devant notre comité par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, et par la Commission de la planification et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions devant le comité de la Chambre des communes. Ainsi, je n'ai pas d'objection à recommander au comité de direction qu'une lettre soit rédigée sur la question, au nom du comité, pour insister, auprès du ministre et du ministre, sur la nécessité de trouver des façons de mettre en œuvre le projet de loi de façon appropriée et de couvrir les coûts du registre et d'autres initiatives exigées dans le projet de loi.

Toutefois, je dirais que notre lettre devrait refléter ce que les témoins nous ont présenté.

Le président : Est-il convenu que le comité de direction rédige cette lettre?

Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

APPEARING:

Tuesday, May 7, 2013

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of
Aboriginal Affairs and Northern Development.

WITNESSES

Tuesday, May 7, 2013

Nunavut Impact Review Board:

Elizabeth Copland, Chairperson;
Ryan Barry, Executive Director.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Janet King, Assistant Deputy Minister, Northern Affairs;
Janice Traynor, Analyst, Environmental Policy, Northern Affairs;
Camille Vézina, Manager, Legislation and Policy, Northern Affairs.

Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel.

COMPARAÎT

Le mardi 7 mai 2013

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires
autochtones et du développement du Nord canadien.

TÉMOINS

Le mardi 7 mai 2013

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions :

Elizabeth Copland, présidente;
Ryan Barry, directeur exécutif.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Janet King, sous-ministre adjointe, Affaires du Nord;
Janice Traynor, analyste, Politiques environnementales, Affaires du
Nord;
Camille Vézina, gestionnaire, Législation et Politiques, Affaires du
Nord.

Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal.